

Sévrans  
du village à la banlieue

# MÉMOIRES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Journal de la Société  
de l'Histoire et de la Vie  
à Sévrans



Sévrans - la Place

Cette année, comme en témoigne le titre de notre cinquième salon d'histoire locale : « Sévran, du village à la banlieue », nous nous sommes intéressés à l'évolution du terroir de Sévran.

Si aucune page importante de la Grande Histoire n'a été tournée à Sévran, les hommes y ont vécu, comme nous aujourd'hui, tantôt en marge de celle-ci, tantôt directement confrontés à ses soubresauts, mais toujours elle pesa sur la vie locale.

Notre ambition n'est pas de faire œuvre académique, mais de donner aux sevranais une vision des lieux où vécurent leur prédécesseurs et de ce qu'y était la vie. Nous voudrions leur montrer l'accélération des changements au cours du siècle dernier. Ce terroir, agricole depuis plus d'un millénaire, fut d'abord marqué par l'industrialisation consécutive à l'arrivée du chemin de fer. Puis ses terres furent grignotées par les lotissements où s'installèrent les travailleurs, mais aussi des parisiens qu'attirait son caractère encore campagnard. Les choses iront encore plus vite après la grande guerre, nous le verrons une prochaine fois avec l'aide de ceux d'entre vous qui en ont le souvenir.

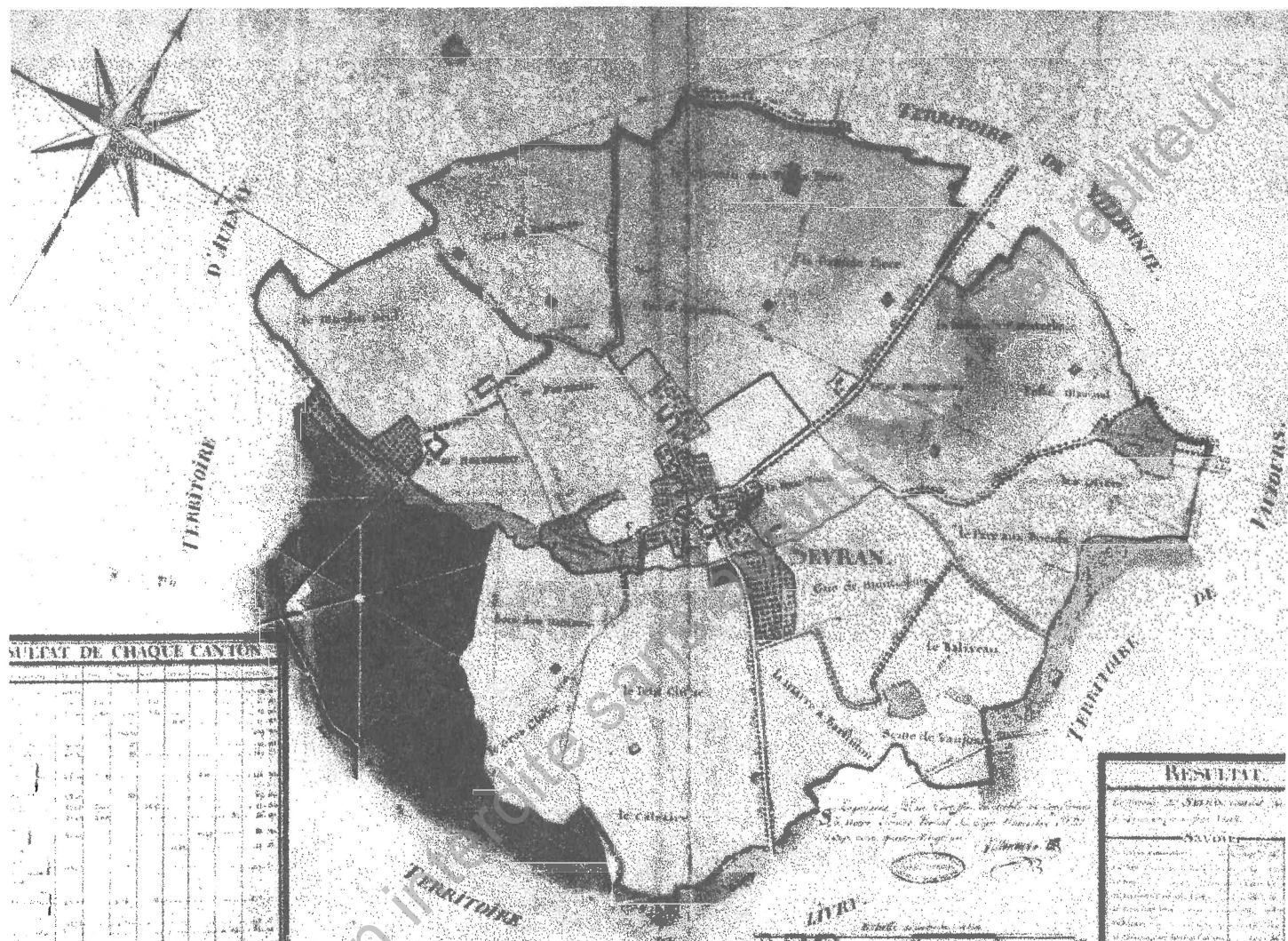


L'EDITORIAL DE  
JEAN-PIERRE FERRAND  
PRESIDENT DE LA  
SOCIÉTÉ DE  
L'HISTOIRE  
ET DE LA VIE  
A SEVRAN

## Sommaire

2	Sévran sous Louis XVI.	31	Premier 14 juillet.
5	Les premiers changements.	32	Histoire de cloches.
7	1830-1849	33	Protection sociale.
11	Sévran à l'heure du chemin de fer	37	Grands projets avortés.
12	1850-1872	40	L'éclairage public.
17	Les cimetières.	41	Une halte à Freinville.
18	La guerre de 1870.	45	Cultes et enterrements, vie de la Fabrique
21	Domages de guerre.	47	Curés. Maires. Instituteurs.
23	Recensements 1866 et 1872.		
27	1873-1890.		

# Sévrان sous Louis XVI



Sur l'arpentage de Sévrان en 1782, le village apparait au bord de la Morée, laquelle s'étale en marais à l'ouest. Au nord on trouve trois fermes : Monceleux, Fontenay et Rougemont. La ferme seigneuriale, la Fossée et les Beaudottes sont dans le village. Au sud-ouest s'étendent les restes de la forêt de Bondy, bois de Rougemont et bois de Livry. En ces temps, la paroisse ne compte pas deux cents âmes dont la vie dépend de l'agriculture.

Le cahier des doléances des habitants de la paroisse de Sévran, année 1789, nous indique les soucis de la population à la fin de l'Ancien Régime :

*Art. 1<sup>er</sup>. Les privilèges subsistant depuis longtemps, dans la très petite étendue de cette paroisse, ne pouvant que la surcharger en subventions, engage les susdits habitants à demander la suppression desdits privilèges, afin que les riches et les pauvres supportent la répartition des impôts avec une juste égalité.*

*Art. 2. Le gibier de toute espèce particulière, les daims, cerfs, biches et lapins, dévastent non seulement les plaines, mais aussi les bois. Le terroir dudit Sévran étant pour la plupart environné de bois, le gibier si multiplié rend les terres qui en sont environnées infertiles, et enlève aux cultivateurs le fruit de leurs travaux ; ce qui oblige les susdits habitants à demander la destruction dudit gibier, comme aussi la suppression des capitaineries des chasses la destruction des remises tant vertes que sèches, et qu'il soit permis à tous cultivateurs d'entrer dans les champs en toute saison, afin de les cultiver, faucher et nettoyer les grains de toutes herbes qui leur sont nuisibles, et enfin mettre les cultivateurs à portée de jouir paisiblement du fruit de travail.*

*Art. 3. Les prix des grains comme blé, seigle et autres, étant excessif depuis six mois, oblige les susdits habitants à demander qu'ils soient taxés à somme que les Etats généraux jugeront le plus convenable pour le vendeur comme pour l'acheteur afin d'ôter à la plus grande partie des cultivateurs la liberté de les vendre arbitrairement, ce qui est évidemment cause de l'extrême cherté. Lorsque le blé ne valait que 20 livres, toutes personnes étaient en état de s'en procurer par leur travail, et les cultivateurs en état de faire honneur à leurs affaires. Tous les ouvriers en général ne pouvant atteindre au prix de cette denrée, leur unique aliment, tombent de jour en jour dans*

*la plus profonde misère, le produit de leur travail ne les mettant pas même à portée de fournir à la moitié de leur subsistance et de celle de leurs familles, ce qui les plonge dans la mauvaise nécessité de vendre leurs effets les plus nécessaires et de demander du crédit qu'ils ne peuvent obtenir par la rigueur du temps, enfin d'en mendier au petit nombre que très peu d'aisance fait encore résister au malheur de ce temps.*

*Art. 4. Les marchands de vin désirent d'être affranchis des droits royaux pour l'objet de leur consommation et de celle de leurs domestiques.*

*Art. 5. On demande une diminution sur le sel, eu égard à son extrême cherté.*

*Art. 6. Le bois sec ayant de tout temps appartenu aux pauvres, les propriétaires, s'en étant emparés d'autorité, mettent actuellement lesdits pauvres dans le cas de n'en point avoir pour leurs besoins ; n'étant pas en état d'en acheter, dans les ventes, eu égard à son extrême cherté, ils désirent être rétablis dans cet ancien droit.*

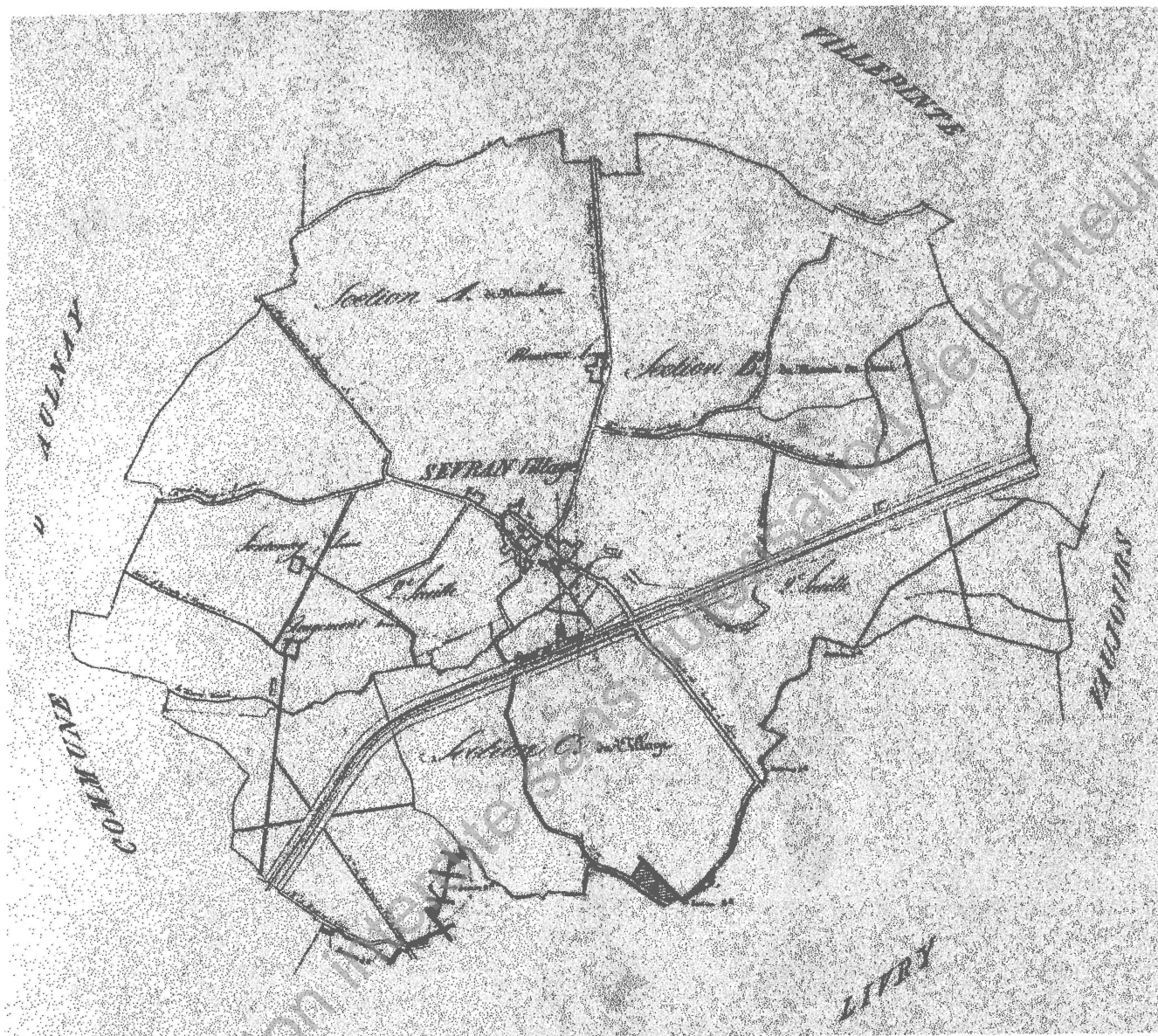
*Art. 7. La plupart des riches cultivateurs occupent jusqu'à trois fermes et plus pour un seul, ce qui met la plus grande partie des ouvriers dans une dure servitude. Il serait à désirer que chaque cultivateur n'occupât qu'un seul emploi afin de faciliter les établissements et multiplier les travaux.*

*Fait et arrêté le deuxième jour du mois d'avril 1789.*

*Signé :*

*Rougeolle syndic municipal ; Rollin, membre de l'assemblée ; Bossu, membre municipal ; Goutte, député adjoint ; Pivot, membre municipal ; Laloge, adjoint ; Faissard, adjoint municipal ; Depré ; Boulonnais ; Hurdebourg ; Gagneux ; Vincenne, collecteur ; d'Ardelle, greffier, municipal et député, et Menier.*

# Cadaastre napoléonien



Le plan cadastral, promu par Napoléon, donne une vue précise de Sévran en 1819, la population est de 243 citoyens répartis entre les fermes et le bourg. Les premiers bouleversements sont en cours avec le percement du canal de l'Ourcq qui, utilisant la dépression où coule la Morée, partage le territoire en deux. Le quart sud, inhabité, n'est d'abord rattaché au village que par le pont construit pour la route de Sévran à Livry.

# Les premiers changements

*Des premiers défrichements à la Révolution de 1789 la terre de Sévran n'a pas connu de grands bouleversements. Avec l'Empire il en va autrement.*

L'instituteur Lamaille nous dit dans le manuscrit, jamais publié, de la deuxième édition, revue et augmentée, de ses « Annales de Sévran » :

*« ...il était question sous Louis XVI, d'amener les eaux de l'Ourcq à Paris, mais les évènements de l'époque en empêchèrent l'exécution qui devint réelle par le décret du cinq floréal an XI (1802) rendu par Bonaparte, Premier Consul.*

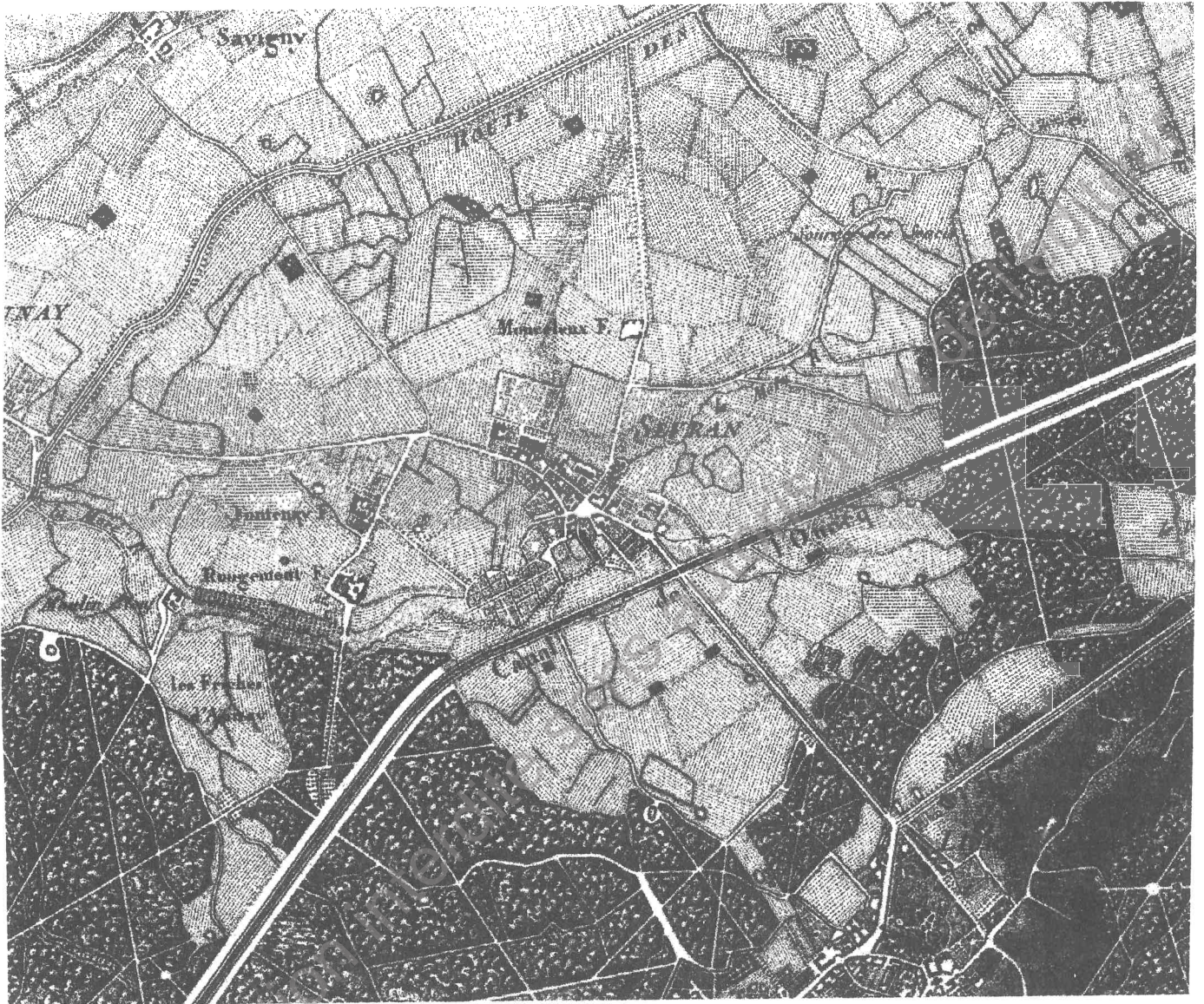
Commencé en 1802, le canal ne fut terminé qu'en 1826, les travaux ayant été interrompus par les guerres de l'Empire. Il est dû à la dérivation d'Ourcq qui a pour affluents principaux la Savières, la Grivette et le Clignon. Sa longueur est de 107863 mètres, sa pente totale de ... rachetée par dix écluses de diverses longueurs. La charge ordinaire des bateaux est de 30 à 50 tonnes. Le tirant d'eau est de 1,20 mètre. Le canal de l'Ourcq amène les eaux de l'Ourcq depuis le Port aux Perches

*jusqu'au bassin de la Villette à Paris. Il traverse les départements de l'Oise, de Seine et Marne, de Seine et Oise et se termine dans celui de la Seine. ...*

*Les travaux d'une exécution difficile, engloutirent beaucoup d'ouvriers ; le cimetière de Sévran en reçut une douzaine environ qui étaient morts dans le pays.*

*Le creusement du canal de l'Ourcq ayant tari plusieurs sources de la localité qui alimentaient une fontaine publique aujourd'hui disparue, le Conseil municipal de l'époque (1809) demanda en compensation une concession d'eau de 2 à 3 pouces à prendre dans le canal même. Cette concession a été accordée à la commune de Sévran par arrêtés préfectoraux de 1810 et 1819 et est devenue définitive par une ordonnance du roi Louis XVIII, en date du 8 mars 1821. Elle alimente la fontaine des Marais et les lavoirs.»*

# Sévrans vers 1830



*La carte dite des chasses établie vers 1805 et complétée dans les décennies suivantes, notamment par le dessin du canal, est quasiment une photographie avant la lettre de la commune et de ses environs dans les années 1830. C'est encore un village vivant de l'agriculture entre la grand route de Meaux (qui est aussi celle d'Allemagne) au sud et la route dite des petits ponts au nord. La population y est stable autour de trois cents habitants.*

# 1830 - 1849

*La France traverse deux décennies pendant lesquelles les événements historiques se précipitent, amenant des changements d'institutions : succession de régimes monarchiques, interrompus de courtes révolutions. Pourtant, la vie du village de Sévran n'en paraît pas affectée, comme s'il était perdu à des centaines de kilomètres de la capitale.*

Le seul événement qui a pu troubler sa quiétude, une dizaine d'années plus tôt, fut le creusement du canal de l'Ourcq, entrepris sur ordre de Napoléon 1<sup>er</sup> et inauguré en 1822.

Le recensement de 1836 (dénombrement étant le nom employé alors) est un premier regard sur la société sevranaise.

La population compte 318 individus rassemblés pour la plupart au village.

Seuls quelques ménages se répartissent dans les fermes de Montceuleux, Rougemont, Fontenay le Bel situées à la périphérie, dans la plaine.

L'activité agricole est majoritaire. Elle est exercée par 4 fermiers, 1 régisseur, 4 charretiers, 5 bergers, 4 batteurs en grange (les bergers étaient âgés de 22 à 70 ans et les batteurs de 23 à 67 ans), 9 journaliers, 5 jardiniers et 2 aides.

Les services comptaient : 11 domestiques dont 3 hommes attachés aux rentiers, propriétaires (foncier ou agricole), 25 manouvriers (ancêtres des manœuvres), qui servaient cultivateurs et artisans.

Les artisans étaient représentés

par 3 serruriers, 2 menuisiers, 1 maçon, 1 aubergiste, 1 boucher, 1 fromager, 1 marchand de vin, 1 couturière.

Les professions libérales se composaient de 4 rentiers, (dont 2 femmes) et 2 propriétaires.

Ce sont les quelques renseignements que l'on peut relever sur la liste nominative du recensement de 1836.



*Vue de la ferme de Rougemont.*



Les recettes ordinaires admises au budget proposé pour 1841 ne s'élèvent qu'à la somme de 373,07 F. Tandis que les crédits proposés pour les dépenses annuelles et ordinaires s'élèvent à 1793,07 F.

Savoir :

1	Traitement de secrétaire de la Mairie	80,00
2	Frais de bureaux de la Mairie	50,00
3	Abonnement au bulletin des lois	6,00
4	Frais de registres de l'état civil	7,40
5	Impression à la charge de la commune	6,00
7	Timbre des comptes et registres	4,50
8	Timbre des mandats de paiement délivré par la Mairie	5,25
9	Remise du receveur municipal	42,67
10	Salaire du tambour afficheur	10,00
11	Salaire du garde champêtre	400,00
15	Frais de prison de la justice de paix	3,34
17	Contribution des biens communaux	0,70
18	Loyer et entretien de la Maison commune	40,00
19	Entretien de l'horloge	50,00
20	Entretien de la fontaine et du lavoir	100,00
21	Entretien des promenades publiques	24,25
22	Visite des fours et cheminées	6,00
23	Entretien des chemins vicinaux	280,00
24	Entretien des armes à la charge de la commune	10,00
25	Frais de registres de la garde nationale	10,00
26	Dépense du jury de révision	2,45
27	Dépense du bataillon cantonale	10,00
28	Solde du tambour de la garde nationale	30,00
29	Traitement fixe de l'instituteur	200,00
30	Location de la maison d'école	140,00
31	Supplément de traitement de l'instituteur	100,00
32	Traitement du desservant	100,00
33	Entretien de l'église	60,00
34	Fêtes publiques	15,00
	Font un total de	1793,07

Manifestement, le budget de la commune est largement déficitaire.

On remarquera que l'instituteur reçoit 300 francs, tandis que le garde-champêtre est gratifié de 400 francs. De plus, il est fait appel à un tambour afficheur, rôle qui sera repris ultérieurement par le garde champêtre.

La Garde Nationale (points 24 à 28) est une charge supplémentaire qui profite peu à Sévran puisque le bataillon est cantonné à Livry.

D'après E. Soitel, Sévran fournissait un contingent de 54 gardes vers 1835. Rappelons que depuis les

lois de 1835, la garde nationale est ouverte à tout contribuable payant un minimum de 200 francs d'impôts, mais surtout ces contribuables étaient électeurs des députés au scrutin d'arrondissement et étaient éligibles au conseil municipal. C'était le scrutin censitaire. Ces lois permettaient à plus de 2 millions de citoyens français, les plus imposés, de participer à la gestion de leur commune.

Le Conseil est appelé parfois à délibérer de sujets apparemment dérisoires, mais pour nous, l'intérêt de ce compte rendu se trouve dans la dernière phrase.

**6 novembre 1842,**

« Présents MM. Pivot Maire, Hamelin adjoint, Déprés, Nansot, Tuitoin, Génot et Laville Hubert,

M. le Maire a donné connaissance d'une circulaire de M. le Préfet du 16 octobre dernier, mémorial de 1842, n°26, par laquelle il annonce qu'il est devenu nécessaire de donner une nouvelle édition du code de procédure civile qui oblige les communes à un surcroît de dépense de soixante quinze centimes, en outre de l'abonnement au Bulletin des Lois, et invite les conseils municipaux à voter cette dépense dans la session de novembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est d'avis que la dépense des soixante quinze centimes soit allouée au budget de 1843, pour subvenir au paiement de la nouvelle édition du Code de procédure civile.

Aucun autre objet n'ayant été mis en délibération, la séance à la session a été close et signée par les dénommés à l'exception de M. Laville Hubert, qui a déclaré ne savoir signer. »

L'on constate qu'il n'est pas nécessaire de savoir écrire pour être conseiller municipal - il suffit d'avoir payé 200 f d'impôts pour se faire élire par ses pairs.

La situation économique est préoccupante et les Préfets, conscients de l'augmentation de la mendicité, harcèlent les Maires de circulaires.

**17 Novembre 1844,**

M. Hamelin, adjoint, a donné connaissance de la circulaire de M. le Préfet en date du 24 octobre, relative aux mesures d'urgences à prendre pour empêcher la mendicité et porter secours aux indigents en formant un bureau de bienfaisance ou un comité de charité.

Le conseil après examen et réflexion faite, pense que ne trouvant aucun mendiant dans la commune, ni invalide et de plus, n'ayant aucune ressource pour former un bureau de bienfaisance, cette commune continuera à produire aux pauvres valides du travail autant qu'il sera dans la possibilité, dans la bonne volonté qu'ils auront à travailler.

Une nouvelle circulaire conseille ensuite une protection contre la mendicité extérieure.

**16 février 1845,**

M. le Maire a donné lecture de la circulaire de M. le Préfet concernant la répression de la mendicité dans laquelle il invite les conseillers à délibérer sur la question de savoir si la commune devra faire l'acquisition de deux plaques fonte, dont le prix est de 4 frs chacune, portant pour inscription

« la mendicité est défendue dans le département de S. et O. ». Plaque qui sera placée à l'entrée et sortie de chaque commune.

Le conseil est d'avis d'ouvrir un crédit au chapitre additionnel pour l'acquisition de trois plaques.

Sévrans n'a toujours pas de mendiants reconnus, toutefois...

**Le 9 novembre 1845,**

Suite à la circulaire de M. le Préfet, la commune distribuera aux plus pauvres 25 frs provenant de la charité publique pendant les rigueurs de l'hiver.

Mais plus que les mendiants, les incurables sont toujours les grands sacrifiés de la société.

M. le Maire a donné ensuite lecture au conseil municipal de la lettre de M. le Préfet en date du 26 novembre dernier par laquelle l'administration des hospices de Paris réclame pour les frais de l'aliénée Trachot (du 9 mars au 1er avril 1846) une somme de 3 francs 11 centimes (10/100 de la dépense). Le conseil municipal est d'avis que les 3 francs 11 centimes dont il s'agit seront pris sur les fonds libres, s'il s'en trouve, sur l'exercice de 1847.

Et pourtant le même jour le conseil examine les frais du bataillon de la garde nationale.

M. le Maire a donné lecture au conseil municipal de la lettre de M. le sous-préfet qui autorise la présente révision du conseil à l'effet de donner son avis sur les dépenses proposées pour le Bataillon cantonal de Livry pour 1847 et pour 1848 ainsi que de la lettre de M. le chef de bataillon qui sollicite les

dépenses proposées en en développant l'utilité : le conseil municipal est d'avis d'admettre la dépense proposée jusqu'à concurrence de la partie afférente de la commune à condition que toutes les communes qui font partie du bataillon y participent pour leur part.

Dépenses proposées : 375 frs. pour 1847 ; 500 frs. pour 1848.

Les documents du recensement de 1846 donnent une image géographique et humaine plus complète. Il dénombre les maisons et leurs habitants suivant les lieux :

LIEUX	MAISONS	INDIVIDUS
Village grande rue	39	240
Rue de la ½ lune	1	4
L' Aventure (1)	5	25
Pont de Sévran	1	8 (aubergiste, marchand de vin)
La Gare (2)	1	2 Palefreniers
Les Bosquets de Livry	1	2
Rougemont (ferme)	2	9
Fontenay le Bel (ferme)	2	12
La Fossée (ferme)	2	7
TOTAL	55	316

(1) - entre l'actuelle rue G.Péri et le marché.(2) - La Gare, ne pouvait pas évoquer la gare du chemin de fer, puisque le train à vapeur n'avait pas encore fait son apparition dans cette région. Il faut prendre la définition première du Petit Robert : "Gare (1690) : bassin, élargissement d'un cours d'eau navigable, où les bateaux peuvent se croiser, se garer"

En juillet 1837 fut créé sur le canal de l'Ourcq un service de coches d'eau reliant Paris à Meaux. L'embarcation tirée par 3 chevaux, conduits par un jockey atteignait la vitesse de 16 km/h. Les départs avaient lieu à La Villette à 8 h 30 et à 14 h.

Les voyageurs se voyaient offrir des places de "salon" de 1<sup>ère</sup> classe, à

1,25f. et de seconde à 1f. Les salons étaient chauffés l'hiver.

C'est ainsi que s'installèrent à Pantin, Bondy, Sévran, Vert-Galant... des gares d'eau où embarquaient les voyageurs. Pour Sévran l'appontement était situé, sur le bassin en amont de l'écluse actuelle, qui n'existait pas à cette époque. Les chevaux avaient besoin de relais, ce qui explique la présence de palefreniers dans le recensement au lieu dit « la gare ».

En trois jours décisifs la France renoue avec la République qui est proclamée le 25 février 1848. Le nouveau régime hérite de la crise économique et sociale. Le chômage avait jeté sur le pavé des grandes villes, mais surtout à Paris, des milliers d'hommes. Pour les occuper et par crainte du désordre, l'Assemblée Nationale vote la création des ateliers nationaux pour faire exécuter des travaux de voirie.

Mais ces ateliers sont dissous le 21 juin et défilés puis barricades, sont réprimés pendant 4 jours à Paris. Pourtant des crédits sont toujours prévus pour des travaux de voirie.

### 28 septembre 1848.

M. Le Maire a donné lecture de la circulaire du citoyen Préfet de Versailles (nous sommes bien en République) par laquelle, il est autorisé à s'occuper de la répartition du crédit de 6 millions pour l'exécution de travaux sur les chemins vicinaux...

Le 10 décembre 1848, le prince Louis Napoléon Bonaparte était élu Président de la République à une très large majorité.

# Sévrans à l'heure du chemin de fer



Sur cette carte apparaissent les lignes de chemin de fer qui dans la seconde moitié du siècle vont véritablement faire de Sévrans une voisine de la capitale. Sur la ligne de Paris à Soissons, la commune possède sa station, la première sur la ligne, ce sera un atout qui attirera les industries sur des terrains spacieux désormais bien desservis. Vers Aulnay, la ligne de l'ingénieur Gargan traverse les bois du roi encore déserts.

# 1850 – 1872

*Jusqu'en 1870, l'agriculture demeure la seule ressource de Sevrans. Le pouvoir municipal est détenu par les propriétaires terriens qui exploitent les fermes et les rentiers qui habitent les grandes maisons bourgeoises.*

Leur origine sociale les porte naturellement vers le conservatisme et le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte rencontrera un écho favorable chez les notables sevransais à l'esprit républicain mal assuré.

Dans les années 1850 et 1851, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création des foires annuelles aux moutons dans les communes de Gonesse, Roissy et Noisy. Le Conseil, après en avoir délibéré donne un avis favorable.

**Le recensement de 1851** constate une stagnation de la population et une même répartition des activités socio-professionnelles.

La population est de 309 individus, mais ce recensement fournit des précisions inédites. Il précise que 308 personnes sont françaises d'origine et de culte catholique. Une est de nationalité suisse et c'est vraisemblablement la personne de culte protestant.

Un chapitre « maladies ou infirmités apparentes » relève 2 borgnes, 2 boiteux, 1 affligé de déviation de la colonne vertébrale.

Par ailleurs, 1 homme et 3 femmes sont qualifiés sans moyen d'existence connu. Enfin une fille est

déclarée "enfant naturel".

**Le 5 janvier 1850**, à propos de la route n° 28 (portion du canal à Livry) :

Le Conseil exprime le vœu que la route soit construite en pavés. Seule façon d'éviter des réparations onéreuses, suite à la grande exploitation des carrières de plâtre de Livry qui expédient 200 voitures par jour jusqu'au canal.

**Mai 1850.** Les transports de matériaux pour construction du chemin n° 44 sont obligés de traverser Sévrans et mettent la chaussée de la Grande Rue dans un état déplorable, au risque d'impraticabilité, le conseil demande une réparation urgente avant l'hiver. Le Maire propose une souscription destinée au nivellement.

**16 novembre 1851.** Le Conseil Municipal voit avec peine que le chemin n° 44 après avoir été dans un bon état de viabilité et qui a coûté cher aux communes concernées, se voit détruit entre les routes n° 28 et 17 par le passage de 1800 m<sup>3</sup> de pierres pour recharger la route départementale n° 17. Le Conseil demande que l'entrepreneur remette la route dans son état primitif.

Mais les Sevransais ne peuvent ignorer les événements politiques décidés à Paris. Par le coup d'état du 2

décembre 1851, le Prince Président Louis Napoléon dissout l'Assemblée Nationale, rétablit le suffrage universel et juggle toute opposition ; le plébiscite du 20 décembre 1851 aura pour but de donner une image plus honorable au coup d'état.

« Plus de 7 millions de suffrages, viennent m'absoudre avoué le futur empereur. »

Le Prince Louis Napoléon tient à conforter sa position par la fidélité des élus ; d'où la prestation de serment du 11 mai 1852 :

*« Nous, Maire de la Commune de Sévran, avons, en vertu de la circulaire de Monsieur le Préfet, du 5 mai, réuni les membres du Conseil Municipal, pour procéder à la prestation de serment prescrit par l'Art. 14 de la Constitution.*

*A cette réunion ont été présents :*

*Messieurs*

*HAMELIN Jean-Louis Narcisse - Maire*

*NICOLAS Antoine Hilaire - Adjoint*

*CHARTIER François - Conseiller*

*PORCHE Auguste - "*

*TUITOIN Jean-Pierre - "*

*BARIAND Antoine François - "*

*GEOFFROY Jean-Charles - "*

*Messieurs LAVILLÉ Henri absent sans avoir fait connaître le motif*

*VUISEMBERT Emmanuel - décédé.*

*En présence des susnommés avons lu la formule du serment :*

***"Je jure obéissance à la constitution et fidélité au Président"***

*que moi : Hamelin, maire, et Nicolas, adjoint avons immédiatement prêté.*

*Après quoi, nous avons reçu individuellement de chacun des conseillers susnommés le serment prescrit... »*

En automne 1852, le Prince Président avait entrepris un voyage en province. Lors d'un discours à Bordeaux, il avait précisément prononcé la phrase fameuse "l'empire, c'est la paix" lors de la présentation de son programme économique pour rétablir la prospérité. Certains de ses proches craignaient des manifestations hostiles, voir des complots. Ce ne furent qu'acclamations en ville et sur tout le parcours.

Séance extraordinaire du Conseil Municipal le **15 octobre 1852** :

« M. le Maire a déclaré au Conseil que l'objet de la réunion avait pour objet la formation d'une députation du Conseil Municipal pour assister à la grande manifestation qui se prépare à l'occasion de la rentrée du Prince Président à Paris après son heureux voyage. Le Conseil, reconnaissant les services signalés rendu au pays par le Prince Louis Napoléon Bonaparte, par son acte courageux du 2 décembre, avec le vœux que son altesse impériale soit proclamée Empereur avec hérédité dans sa famille, ce qui assurerait la tranquillité de la France et donnerait une confiance entière à toute espèce d'entreprise."

Napoléon III arriva le 16 octobre à Paris et il fut accueilli gare d'Orléans par tous les corps constitués. Les choeurs, sonneries de cloches, musiques militaires, salves de canons accompagnèrent le cortège jusqu'à l'Elysée, sous les cris de « Vive l'Empereur ! ».

C'est ce moment historique que vécurent les délégués du conseil municipal.

## BUDGET 1853 - VOTE LE 20 MAI 1852

Recettes ordinaires	534,76
Insuffisance de revenus	880,00
Instruction primaire	169,40
Chemins vicinaux	282,22
Prestations en argent	660,00
Salaire du garde champêtre	500,00
Rétribution scolaire	400,00
Subvention	30,60

TOTAL RECETTES 3456,98

Dépenses ordinaires	
Traitement secrétaire de Mairie	85,00
Frais de bureau Mairie	50,00
Abonnement aux bulletins des lois	6,00
Frais des registres de l'Etat Civil	7,81
Frais tables décennales de l'Etat Civil	4,22
Impression à la charge de la commune	8,00
Timbre des comptes et registres	5,00
Timbre des mandats de paiement	20,00
Remises du Receveur Municipal	126,04
Traitement du tambour afficheur	30,00
Salaire du garde champêtre	500,00
Frais de perception sur centimes communaux	80,00
Assurance incendie	2,00
Contribution des biens communaux	0,07
Entretien de la maison commune	30,00
Salaire du monteur de l'horloge	80,00
Entretien de l'horloge	20,00
Entretien de la fontaine	200,00
Entretien des pavés	50,00
Entretien des promenades publiques	15,00
Visites des fours et cheminées	6,00
Enlèvement des boues	50,00
Emploi des centimes pour chemins	282,22
Emploi des prestations pour chemins	660,00
Frais de confection des rôles de prestations	3,08
Entretien des caisses et des armes	30,00
Contingent de la commune pour les enfants trouvés	3,95
Traitement instituteur (y compris rétribution scolaire)	600,00
Entretien de la maison d'école	20,00
Supplément de traitement de l'instituteur	200,00
Achats de livres	10,00
Timbres des mandats de la subvention	1,55
Inprimé pour le recouvrement de la rétribution scolaire	0,92
Entretien de l'église	50,00
Supplément de traitement au desservant	100,00
Fêtes publiques	120,00
TOTAL DEPENSES ORDINAIRES	3456,98

Comme nous le constatons, l'entretien des chemins est l'un des principaux souci de la commune. L'enlèvement des boues, l'entretien des promenades publiques, des pavés de la Grande Rue montre la volonté du Conseil d'offrir une image de propreté aux résidents fortunés.

Par contre, on peut s'étonner du budget consacré à l'entretien de la fontaine : 200 francs alors que le cumul des sommes consacrées à l'entretien des bâtiments publics (Mairie, école, église) n'est que de 100 f.

Le 20 mai 1852, le conseil municipal, assisté conformément à l'Article 42 de la loi du 18 juillet 1837 des plus forts contribuables ci-après indiqués :

MM. Moreau, Pellier, Maréchal, Canda - présents

MM. Verrier, Gaillard, Després, Papillon, Després Pierre ne se sont pas présentés...

vote une imposition extraordinaire de 500 francs pour le traitement du garde champêtre de Sévran.

« Le conseil et les plus imposés réunis votent une imposition extraordinaire de 880 francs pour faire face aux dépenses ordinaires de 1853... »

A cette époque, on observe que le salaire du garde champêtre est toujours financé par ce moyen. Faut-il en déduire que le représentant de la loi est particulièrement au service des gros propriétaires ?

Ce sont aussi les mêmes qui décident ou qui approuvent de combler les 880 francs du passif de la commune. Mais il y a toujours une majorité d'entre eux qui s'abstiennent de paraître à la convocation du conseil municipal.

**2 Décembre 1852**  
**PROCLAMATION DE**  
**L'EMPIRE**

« Le 5 décembre 1852, nous, Maire de la commune de Sévran accompagné du conseil municipal par nous dûment convoqués, nous sommes transporté sur la place publique à l'heure que nous avons fait annoncer la veille à son de caisse(1), et là nous avons lu à haute voix, au milieu des habitants assemblés, la proclamation de l'Empereur Napoléon III dont voici le texte : « Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des français à tous présents et à venir salut. Vu le sénatus consulte en date du 7 novembre 1852 qui commet au peuple le plébiscite dont la teneur suit : Le peuple veut le rétablissement de la Dignité impériale dans la personne de Louis Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte ainsi qu'il est prévu par le sénatus consulte du 7 novembre 1852. Vu la déclaration du corps législatif qui constate : que les opérations de vote ont été partout librement et régulièrement accomplies, que le recensement général des suffrages émis sur le projet de plébiscite a donné sept millions huit cent vingt quatre mille, cent quatre vingt neuf 7.824.189 bulletins portants le mot OUI. 253.145 bulletins portant le mot NON. 63326 bulletins nuls. Avons décrété et décrétons ce qui suit :

*Art.1 le sénatus consulte du 7 novembre 1852 ratifié par le plébiscite des 21 et 22 novembre est promulgué et devient loi de l'Etat.*

*Art.2 Louis Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III.*

*Mandons et ordonnons que les présentes revêtues du sceau de l'Etat, insérées au bulletin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives pour qu'ils les inscrivent dans leurs registres, les observent et les fassent observer. Les ministres, chacun en ce qui les concerne, sont chargés d'en surveiller l'exécution.*

*Fait au Palais de Saint Cloud le 12 décembre 1852.... »*

*(1) Tambour*

**Réunion du 5 décembre 1852,**

M. le Maire donne connaissance de la circulaire du préfet au Conseil dans laquelle il exprime, qu'au lieu de fêtes publiques, le nouvel Empereur désire que son avènement au trône soit célébré par des actes de bienfaisance selon les ressources des communes. Le Conseil, considérant que la commune de Sévran ne possède aucune ressource disponible pour pouvoir subvenir à cette oeuvre de bienfaisance, ne peut disposer de rien, tous les centimes additionnels étant employés.

La perte ou la destruction du registre des délibérations du Conseil Municipal couvrant la période 1856 – 1873 va créer une zone d'ombre



sur des années pourtant essentielles pour l'histoire de SEVRAN : guerre de 1870, occupation par les Prussiens, chute du second Empire.

Par ailleurs c'est le début de l'industrialisation du village avec l'ouverture de la ligne de chemin de fer Paris - Sévran en 1860 et Sévran - Soissons en 1862 et l'installation de la Poudrerie Nationale en 1872.

Le recensement de 1861 décompte une population de 361 habitants soit plus 17 % en 10 ans.

Apparaissent quelques serviteurs du chemin de fer : à la gare, au passage à niveau desservant la grande rue, et un autre à

Rougemont. Une maison, dénommée "cantine du chemin de fer", abrite une famille de 5 personnes.

L'Empereur veut engager la France dans de grands travaux "... Il faut multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant. A cet effet, le Ministre des Travaux Publics fera exécuter le plus promptement possible, les voies de communications : canaux, routes et chemins de fer..." (fragment de discours publié dans le Moniteur du 15 janvier 1860).

Mais déjà, la France compte 137 000 cheminots. Leur salaire moyen annuel est d'environ 1000 francs pour 12 heures de travail journalier.



# Les cimetières

*Dans un souci de progrès et d'hygiène, les révolutionnaires de 1789 avaient prescrit le déplacement des cimetières hors des agglomérations. Il fallut plus d'un demi siècle pour y parvenir à Sévran.*

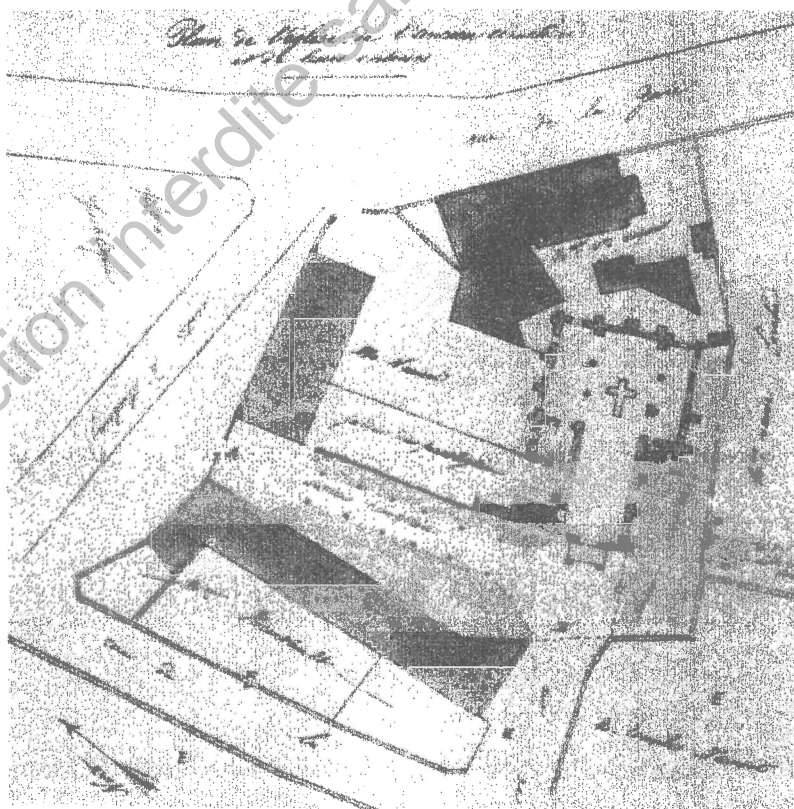
L'ancien cimetière était situé à côté de l'Eglise Saint-Martin (approximativement devant l'Eglise et sur le côté entre l'église et la place).

Le nouveau cimetière (celui que nous connaissons longeant l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny entre l'Avenue du Général Leclerc et la rue Michelet) est ouvert en 1866.

La première personne

enterrée dans le nouveau cimetière est une enfant de 10 jours, Louise Alexandrine Beauvais, le 12 novembre 1866.

La dernière personne inhumée dans l'ancien cimetière est aussi un enfant de 17 jours : Louis Joseph Logé, le 18 août 1866. Ce cimetière a été conservé pendant plusieurs décennies et la commune y réalisait des travaux d'entretien.



*Dessin de l'église et du cimetière par Lamaille.*

# LA GUERRE DE 1870

*Comme toutes les communes des environs de Paris, Sévran a beaucoup souffert de l'invasion allemande.*

M. Lamaille, l'instituteur, bien qu'il n'ait pas vécu ces événements - il prit son poste à Sévran en 1876 - donne une évocation significative de l'occupation prussienne (Lamaille, monographie de Sévran 1890).

La reddition de l'armée Française enfermée sous les murs de Sedan livra le territoire national aux envahisseurs. Le 2 septembre 1870, les masses qui composaient l'armée allemande commencèrent librement leur mouvement vers Paris.

A leur approche, le gouvernement invita de la manière la plus pressante les habitants de la banlieue parisienne à gagner Paris ou à s'éloigner. La plupart se hâtèrent vers la capitale qui, protégée par des fortifications renforcées de puissants ouvrages extérieurs, leur apparaissait imprenable. Les retardataires quittèrent nos villages les 12 et 13 septembre.

Dès le 6, l'ordre avait été donné par les ministres de l'Intérieur et de la guerre, à tous les agriculteurs, propriétaires ou fermiers, d'abandonner leur exploitation et de rentrer à Paris avec tout leur bétail. De son côté, le gouverneur de Paris faisait incendier le 13, dans la région de Gonesse, par les voltigeurs de l'ex-garde, les meules de fourrages et de gerbes non battus dressées au bord des chemins.

Le 17 septembre, la première ligne de la Garde Prussienne occupait Aulnay, Blanc-Mesnil, et Arnouville, pendant que la 23<sup>ème</sup> division du 12<sup>ème</sup> corps s'échelonnait vers Chelles et Sévran. L'ennemi, furieux de la destruction des récoltes, poursuivit l'œuvre d'anéantissement qui devait durer aussi longtemps que le siège, par le pillage de tout ce qui était resté sur place, et le bris de ce qui ne pouvait être emporté ou brûlé. A son arrivée dans le village de Sévran, le premier ouvrage de l'armée ennemie (Saxons) fut de détourner le cours du canal de l'Ourcq au moyen de deux barrages, au lieu-dit la Gare du Canal, pour faire couler l'eau sous le passage du chemin de fer, près du lavoir et ainsi inonder toute la plaine jusqu'à Saint-Denis.

Trois demi-batteries furent établies : 1° au pont de Sévran ; 2° à la ferme de Rougemont ; 3° à la ferme de Fontenay-le-Bel. Deux redoutes ont été construites : une devant Rougemont, l'autre à Fontenay.

Le petit parc de Rougemont, appartenant à M. Verrier, a été entièrement rasé, ainsi que le bois qui avoisine la ferme.

Les boiseries de l'église, les autels exceptés, ont été brûlées. De l'école et de la mairie (au nord de la



*Scène d'exode*

place), il n'est resté que les murs.

De tous les villages des environs de Paris, Sévran a été certainement un des plus éprouvés. Une occupation permanente et plus de 5000 hommes de passage ont dévasté toutes les maisons.

Environ 360 habitants avaient quitté la commune, 3 seulement étaient restés du 18 septembre au 15 novembre 1870, et le 16 novembre, 8 personnes sont revenues.

L'occupation de la commune commença le 18 septembre 1870 par 8000 hommes environ, qui ne la quittèrent que le 30 novembre : c'était une division saxonne (Saxe royale), artillerie, cavalerie et infanterie (chasseurs).

Du 30 novembre au 6 janvier 1871, par 4000 Prussiens des régiment de Wilhem, Elisabeth et François-Joseph.

Du 6 janvier au 11 mars, par 3000 grenadiers saxons.

Du 11 mars au 3 juillet, par 750 hommes et 185 chevaux du 1er régiment d'artillerie prussienne.

Du 3 juillet au 12 septembre, par 350 hommes et 110 chevaux du 1er régiment d'artillerie.

L'hiver 1870-71 fut extrêmement rigoureux. Les soldats prussiens s'emparèrent pour se chauffer et faire cuire leur repas de tout ce qui était susceptible de brûler. Au mois de septembre 1871, la plupart des habitations n'avaient plus ni portes, ni fenêtre, ni parquets, ni persiennes : tout était brûlé. Les jardins et les champs, cultivés avec peine, étaient dévastés par les soldats ennemis. Les dégâts et pertes de toute nature ont été évalués à près de 900 000 francs.

tout était brûlé. Les jardins et les champs, cultivés avec peine, étaient dévastés par les soldats ennemis. Les dégâts et pertes de toute nature ont été évalués à près de 900 000 francs.

Après l'armistice signé le 28 janvier 1871, c'est avec beaucoup de difficultés que les habitants pouvaient obtenir du commandant de place une chambre pour se loger eux et leur famille.

Une lettre du 20 octobre 1870 rédigée par un soldat prussien assis sur les marches de l'autel de l'église de Sévran a été publiée :

*« Après être restés en réserve dans le village de Villepinte, nous sommes aujourd'hui aux avant-postes dans le village de Sévran tout près de Paris.*

*Que nous ayons dû garnir ou non l'église de militaires, nous n'avons pas eu le temps d'y réfléchir car au moment de notre arrivée tout le village de haut en bas et de la cave au grenier était plein de soldats. Nous étions obligés d'y rester et ainsi nos pieds impies et couverts de poussière durent franchir le seuil de la maison sainte dont l'intérieur ressembla bientôt tout à fait, bien que provisoirement, à une caserne ordonnée plutôt qu'à un temple de la paix. Du reste le prêtre et le sacristain étaient partis depuis longtemps ; la vue de notre infamie païenne leur fut ainsi épargnée.*

*Ce fut vraiment un étonnement de voir combien rapidement chacun*

*trouvait la place qui lui convenait le mieux. Sur l'autel principal et à côté on déballa aussitôt le pain, le café et les saucisses pour notre compagnie et notre chef les distribua, en haut des marches, aux hommes affamés avec une voix de stentor. En face, nos joueurs d'échecs avaient pris place sur des bottes de paille sous un crucifix fixé assez haut sur un pilier et plusieurs avaient pénétré dans les fonts baptismaux, non pour se laver la tête ou le cou comme des facétieux des alentours leur disaient de le faire, et pataugeant dans l'eau dégoûtante tout autour de la pierre sacrée. Le plus joyeux de tous avait pris place dans la chaire, c'était l'étudiant bien connu de Leipzig, M. J. N. ... »*



*L'Empereur Guillaume visitant ses troupes aurait, selon Lamaille, brièvement séjourné à Sévran.*

# DOMMAGES DE GUERRE

*Les troubles passés, il faut bien relever les ruines. Une des rares attestations produites par la commune de Sévran est l'état des dommages causés par l'occupation prussienne.*

Nous trouverons ci-après, les dégradations subies par les bâtiments communaux :

1	Mairie	3 000 F
2	Eglise	1 075
3	Presbytère	2 600
4	Cimetière	425
5	Lavoir communal	2 200
6	Magasin à pompe	1 050
7	Egout communal	210

Total : dix mille cinq cent soixante francs 10 560

A Sévran, le 10 octobre 1871.

Certaines propriétés bourgeoises importantes furent atteintes dans leur presque totalité. Elles constituaient une résidence de campagne pour des propriétaires domiciliés à Paris.

Mis à part le caractère quantitatif des destructions, le devis nous offre une photo contemporaine des intérieurs bourgeois.

L'état estimatif établi par l'architecte relève 53 propriétés. Il est daté du mois d'avril 1871. Les troupes d'occupation ne quitteront Sévran qu'en Septembre 1871. Donc le bilan n'était que provisoire.

Une première constatation s'impose : tous les éléments en bois accessibles ont disparus, certainement brûlés.

En règle générale tous les volets et persiennes, parfois des rampes d'escalier, des placards ou armoires serviront de combustibles ainsi que les parquets et cloisons légères. Des actes de vandalisme ont endommagés les carrelages, cheminées en marbre, fours, grilles de clôtures.

**Mais, entrons chez M. GIBOY,** dans l'antichambre, une grande partie du carrelage était à refaire, puis la cuisine, l'office, la salle à manger, salle de billard, fumoir, le petit salon... figurent sur le devis. Au total environ 18 pièces sont concernées.

Hors l'habitation, on remarque : loge du concierge, orangerie, écuries plus un bâtiment secondaire, soit 19270 frs de réparations.

**Chez Mme Vve Jean RICHER,** nous trouvons le bâtiment du jardinier, basse cour, cave, laiterie, remise pour les communs.

L'habitation comportait : cuisine, petit salon, salon, salle à manger, billard, à l'étage 4 chambres, salles de bain. A noter dans le grenier une rampe d'accès au belvédère, soit 18 200 f.

**Chez Mme Vve GAILLARD,** dans l'habitation principale : cuisine, office, antichambre, salle à manger, salon, billard, 5 chambres, dans un 2ème bâtiment : vestibule, 2 pièces, 2 chambres, salle de bain, buanderie, une

serre, hangar, grange et dans le parc il manquait la charpente d'un pont et le tablier d'un second sur la rivière (on peut supposer qu'il s'agit de la Morée qui coulait approximativement parallèle à la voie de chemin de fer après avoir traversé le parc des Sœurs). Ajoutons 216 mètres de grilles. Le devis s'élève à 19 795 f.

A cette dernière exception près, ces propriétaires n'ont pas laissé de trace, dans la vie communale. Par contre Mme Colette de Baudicourt, veuve d'un juriste parisien laissa son nom dans les annales de Sévran.

En 1861, elle fondait une école privée tenue par des religieuses puis par testament elle léguait en 1875 sa maison et 4 hectares de parc à la congrégation des Sœurs de Saint Vincent de Paul.

On relevait des dégradations dans la cuisine, office, salle à manger, salon, salle de billard, deux vestibules, salle de bains ; au 1er étage, environ 20 chambres.

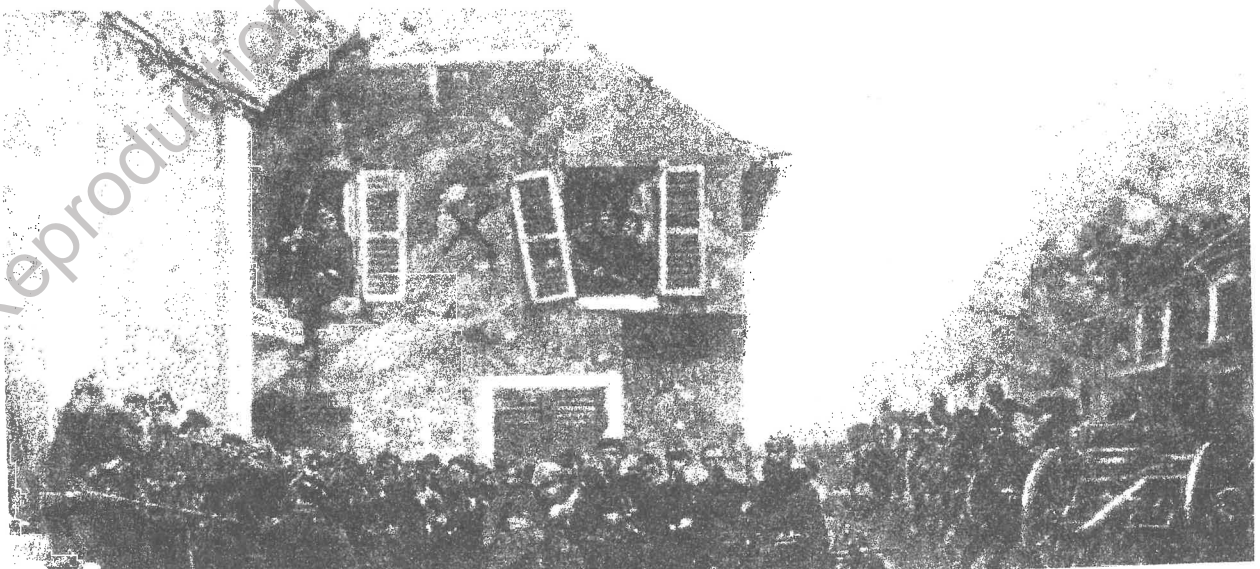
De même pour un pavillon, logement de jardinier, écuries, hangar, remise.

Seule la maison principale subsiste et il est difficile d'imaginer l'intérieur cossu d'une maison du 19ème siècle en pénétrant dans le Centre Municipal de Santé.

La somme globale des réparations pour les propriétés privées s'élève à 466 591 francs.

Nous n'avons évoqué que quelques unes des propriétés parmi les plus touchées, mais il existait aussi la maison du maire M. Porcher ou celle de M. Bateman (dite « maison des Anglais ») qui ne figuraient pas sur le devis.

Peut-on en déduire que Sévran, petit village agricole avait de quoi séduire une certaine caste fortunée qui pouvait y fuir les bruits et les contraintes de la capitale pour jouir d'une vie paisible, intemporelle, parmi les parcs, les paysages variés entre bois, champs et cours d'eau ?



*Dégâts des combats au Bourget, non loin de Sévran qui, elle, subit ceux de l'occupation.*

# Recensements de 1866 et 1872

*Ils sont rigoureusement identiques pour le nombre d'habitants, à une unité près : 366 et 365.*

En 36 ans, la population n'a augmenté que de 47 individus.

On fait le même constat de stabilité pour l'instruction :

Individus	1866	1872
sachant lire et écrire :	122 hommes 115 femmes	123 hommes 111 femmes
ne sachant ni lire ni écrire :	61 hommes 60 femmes	61 hommes 53 femmes

En 1872, la moyenne nationale de l'analphabétisme est de 23 % pour les hommes et 35% pour les femmes, celle de Sevrans est de 16, 7% (hommes) et 14, 5% (femmes).

**Dans l'agriculture,**  
un changement : l'élevage du mouton était très florissant dans nos régions depuis que la race Mérinos avait été introduite à l'initiative de Colbert. En 1845, on comptait 1200 têtes, mais déjà, en 1866, le troupeau régressait à 950, pour tomber à 364 en 1872.

**Pour l'industrie,**  
on n'enregistre que des frémissements et il faut scruter le recensement de 1872 pour trouver des techniciens venus de province. La Poudrerie vient d'achever son installation et son personnel n'est pas pris en compte sur le site. Par contre, nous relevons un dessinateur

industriel de 26 ans, employé à la Poudrerie et demeurant au village. Né en Moselle, il a opté pour la nationalité française.

Le chemin de fer a amené 2 employés supplémentaires : l'un issu du Pas-de-Calais, l'autre du Nord. Nous remarquons encore un employé de l'usine à plâtre de Vaujourn, né à Montereau.

Toutefois, on note une augmentation de la population originaire des autres départements. De 136 individus en 1866, on en dénombre 163 en 1872. Enfin, un petit espoir pour le village : les ménages progressent de 103 à 112.



Pour compléter cette période, concernant la démographie, nous avons ouvert les registres d'état civil couvrant la décennie 1863-1872.

<u>Année</u>	<u>Naissances</u>	<u>Mariages</u>	<u>Décès</u> <u>totaux</u>	<u>Décès d'enfants en bas âge</u>
1863	14	3	15	7 dont 2 morts nés et 5 de 11 jours à 10 mois et 1 en nourrice
1864*	10	3	5	1 de 2 ans ½ en nourrice
1865	10	4	18	6 de 10 mois à 2 ans dont 1 en nourrice
1866*	15	6	9	6 de 2 jours à 2 ans ½
1867	12	2	16	4 de 15 jours à 3 ans et 2 morts nés
1868	10	3	20	12 de 6 jours à 3 ans dont 3 en nourrice et 1 fille de 10 mois sur le bateau de ses parents, marinière de passage.
1869*	20	5	12	2 morts nés et 3 de 5 jours à 16 mois
1870	6	3	13	3 de 1 mois à 1 an dont 1 en nourrice
1871	3	3	10	3 de 20 jours à 1 an
1872*	12	1	10	3 de 11 jours à 6 mois et 1 mort né
	<hr/> 112	33	128	dont 53 enfants en bas âge

\* Années excédentaires

Le relevé annuel confirme et précise les 2 recensements dont l'équilibre est réalisé grâce à un apport extérieur à la commune. En réalité, le déficit est de 16 individus dans la période 1863-72.

Si l'on compare avec une période plus ancienne : 1820-29, on relève 93 naissances, 30 mariages, 68 décès pour une population moyenne de 305 individus.

Il s'ensuit que le déficit qui nous préoccupe ne provient pas d'une

baisse de natalité, mais d'une augmentation exceptionnelle des décès et, parmi ceux-ci, nous avons compté 53 enfants de 0 à 3 ans; soit 41, 4% des décès. Dans ce nombre, il y avait 10 enfants placés en nourrice. En France, la mortalité infantile avait doublée de 1845 à 1871. Sevrans avait l'avantage d'offrir l'air de la campagne tout proche de Paris, situation appréciée de nombreux parents parisiens des couches moyennes (artisans, commerçants).

Nous imaginons difficilement les épreuves subies par la population pour cohabiter avec 3000 occupants (chiffre réduit graduellement à 350). Au hasard des pages jaunies du registre, nous avons découvert quelques faits divers bruts puisque les actes se contentent d'enregistrer les décès sans en donner les circonstances et les causes.

« Le 10 Juillet 1867 à 8 heures du matin, acte de décès d'un homme inconnu âgé d'environ 55 ans, taille 1,70 m., chaussé de souliers en veau à élastiques et chaussettes blanches en coton dont l'une marquée G.B.D., vêtu de pantalon de drap gris, chemise blanche en coton, cravate de soie noire, gilet de drap brun, paletot de drap noir, chapeau de soie noire à forme, le tout en mauvais état et sans aucune marque, sans papiers. Décédé le 10 juillet vers 2 heures du matin au barrage du canal de l'Ourcq. Témoins : M. Justin MOUCHOT, docteur en médecine à Livry et M. Louis François Hypolite RACINE, garde champêtre à Sévran. »

Le 16 juillet, acte de décès de Philibert BRIET, convoyeur des Postes d'Epernay, décédé le 10 juillet vers 6 heures du soir à la gare du canal.

Le 5 août, acte de décès de Jean François LEFORT, commis voyageur de Paris, découvert au barrage du canal. Le décès remonterait au 10 juillet vers 2 heures du matin. Les témoins : M. Adolphe DELHAYE, domicilié à Saint-Denis, gendre du décédé et Jean Hyacinthe IVRY, instituteur ».

Toujours au canal :

« L'an 1868, le 24 janvier, acte de décès d'une personne inconnue, de sexe féminin, âgée d'environ 25 ans, taille 1,60m, chaussée de souliers en veau à talons, de bas de laine tricotés, vêtue d'une chemise de toile marquée

R.T., caleçon de flanelle rouge, camisole de finette blanche, corsage de laine rouge, 2 jupons noirs en laine, robe en laine à raies noires et vertes, col uni, cravate rouge, pardessus en drap noir. Le tout en bon état, sans papier qui puissent la faire connaître. Décédée vers 5 heures du soir au déversoir du canal. Témoins : M. Justin MOUCHOT, docteur en médecine domicilié à Livry et Louis François Hypolite RACINE, garde champêtre domicilié à Sévran. »

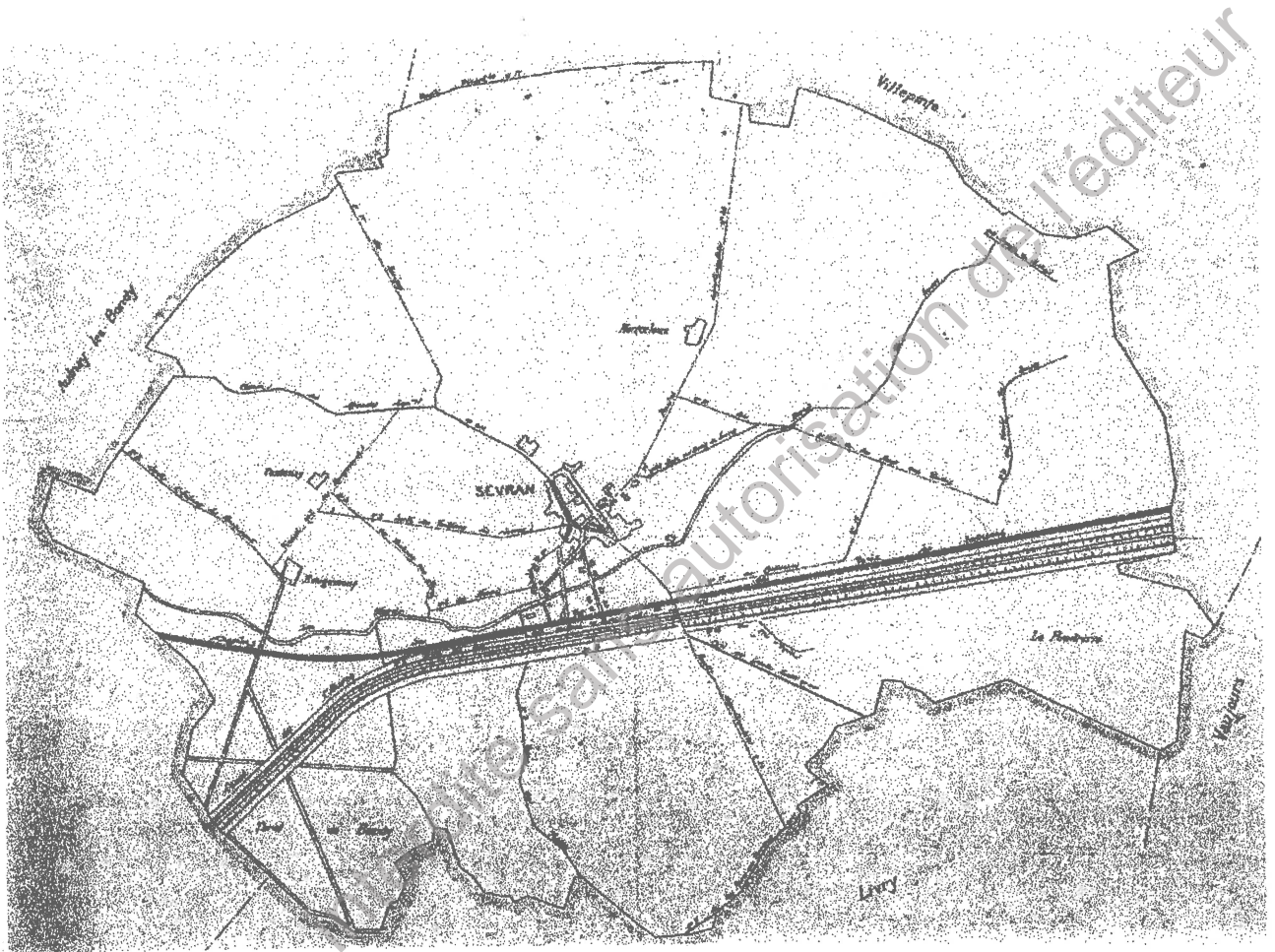
Toutes ces noyades retiennent l'attention : elles eurent lieu au même endroit (ou du moins pour la plupart), à des intervalles rapprochés, les victimes étaient étrangères au département et deux non identifiables.

Pour en finir avec le canal, nous avons noté le décès d'une petite fille sur la péniche de ses parents. En revanche, il y eut la naissance de la petite Eugénie FICHAUX en 1872 à 2 heures du matin, sur le bateau de ses parents marinières.

Autre symbole de l'industrialisation, le rail, faisait déjà payer un lourd tribut aux cheminots. C'est ainsi que Jean Baptiste PROVE, citoyen belge, périssait sur la voie le 3 février 1863, à 4 heures du matin. Les témoins étaient ses supérieurs : conducteur de travaux et piqueur.

Nous pouvons essayer d'interpréter la guerre et l'occupation à travers l'Etat Civil. Le dernier acte de l'année fut enregistré au mois d'août 1870 et les troupes prussiennes investissaient Sévran le 18 septembre. L'armistice, signée le 28 janvier 1871, a dû provoquer un retour progressif des villageois. Certains reviennent pour mourir (7 de mars à août), mais 2 naissances sont enregistrées. Et, en dépit des conditions d'extrême dénuement, on y célébra un mariage le 22 juillet.

# Au temps des chemins ruraux



*Ce plan joint à un état des chemins ruraux nous montre la commune de Sévran encore essentiellement rurale. Pourtant, entre le village et le chemin de fer, on commence à bâtir dans le lieudit Le Parc. Aussitôt passés les troubles de la guerre, les travaux d'installation de la poudrerie ont repris, son emplacement est simplement indiqué, sans détails, sans doute par respect du secret militaire.*

# 1873 – 1893

*Il s'agit bien là de l'époque des changements essentiels qui amorcent véritablement le déclin du Sévran agricole. L'accroissement de la population, amorcé avec la construction de la voie ferrée va se poursuivre à chaque installation industrielle.*

En 1876, la Poudrerie est en activité. Le recensement nous indique que Monsieur ARNOULO, originaire des Vosges, en est le directeur. Ingénieurs, poudriers, issus du Pas-de-Calais, de Seine et Marne, maîtres mécaniciens, magasiniers et même tonneliers, ne sont que quelques qualifications de la première usine sevranaise. Dans l'enceinte de la Poudrerie demeurent 13 ménages, soit 41 individus.

Tout ce monde est sous la protection d'un détachement de 54 hommes du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de ligne.

Effet de la guerre sans doute, on ne dénombre que 65 maisons sur le territoire sevranaise. Les "fonctionnaires" attachés à la commune demeurent : 1 garde champêtre, 1 instituteur et 1 curé.

La population de Sevrans s'élève à 464 habitants, soit une augmentation de 27% en 4 ans. Avec les militaires, Sevrans atteint 518 individus.

Nous retrouvons les travaux du Conseil Municipal le 19 mai 1878 ou un paragraphe succinct annonce :

*"L'instituteur mènera gratuitement à l'Exposition les enfants de*

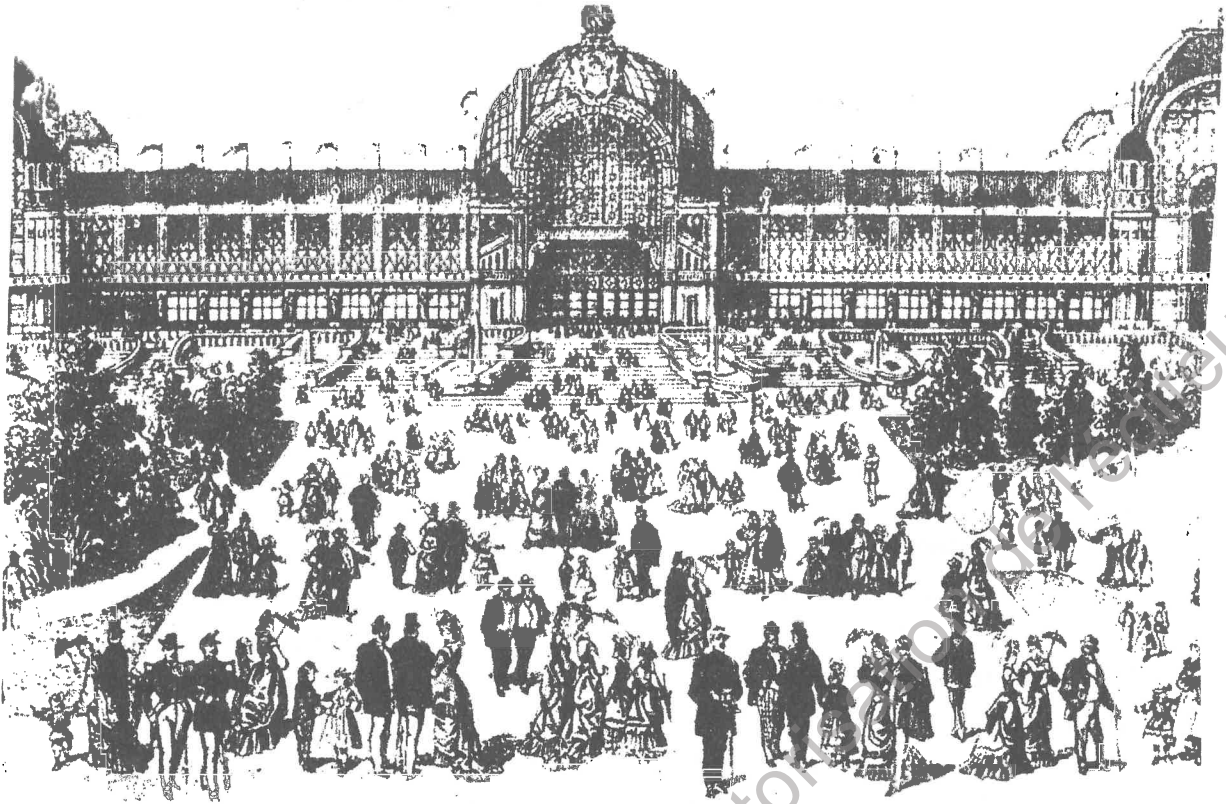
*la 1<sup>ère</sup> division ainsi que ceux qui auront 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1879".*

Gratuitement : ce maître mot lève tous les obstacles. Fréquemment, l'équipe municipale s'est plainte que « *la commune est pauvre, faute de ressources...* » Mais par quel miracle les élèves et leur instituteur sont-ils conviés à une exposition ? L'explication est historique. La France avait subi toutes les souffrances d'une guerre perdue, l'humiliation de l'occupation, les sanctions d'une dette énorme ajoutée à la confiscation de l'Alsace et de la Lorraine.

Malgré ces handicaps, la nation avait réalisé un redressement étonnant et elle entendait le faire savoir au monde.

Le 1<sup>er</sup> Mai 1878, le président de la république, Mac-Mahon, inaugure l'Exposition Universelle à Paris, sur le Champ de Mars dominé par le Palais de Chaillot construit pour la circonstance. A l'invitation du gouvernement, des écoliers guidés par leur instituteur sont venus de toute la France.

A propos d'enseignement, il est bon de rappeler que le Certificat d'études avait été instauré sous le Second Empire en 1866. Cet



*Des écoliers sévranais ont visité l'Exposition Universelle.*

événement a peut-être été consigné dans le registre des délibérations manquant.

La chute de l'empire avait provoqué le retour de la République, mais les partisans orléanistes ou bonapartistes n'avaient pas abandonné l'espoir de gouverner ni de régner.

Les lois constitutionnelles de 1872 s'appliquent à élaborer un régime parlementaire destiné à modérer les prétentions de chacun des partis. Au fil des élections, l'incertitude demeurait.

A Sevrans, sans doute aussi après bien des hésitations, l'équipe municipale dirigée par le Maire, Monsieur PORCHE, prit une importante décision le 12 août 1878:

*« Un buste de la République sera placé dans la Mairie. Ce buste sera celui de M. SOITOU et il sera payé à frais communs par tous les membres du Conseil Municipal. »*

Il s'agit d'une résolution non négligeable car, pour la première fois à notre connaissance depuis la chute de Louis-Philippe, la république entrait "matériellement" à la Mairie de Sevrans. C'était un choix politique courageux pour l'époque, révélant la cohésion du Conseil. Belle leçon de patriotisme, cette générosité qui refuse de faire supporter les frais aux finances publiques.

C'était peut-être aussi un message aux citoyens sévranais : « nous l'avons adoptée en lui ouvrant

les portes de la Maison Commune ».

**22 octobre 1879,**

Lors de sa réunion, le Conseil doit se prononcer sur un cas de volontariat.

Une explication est nécessaire. Le recrutement des troupes, basé sur le volontariat, n'était pas suffisant pour satisfaire aux demandes de l'armée.

Depuis 1818, le jeune conscrit qui tirait un mauvais numéro, et que l'on continuait à appeler « volontaire » pouvait échapper aux obligations du service militaire qui était d'une durée de 6 ou 7 ans, en payant un remplaçant.

Les lois de 1872 maintiennent l'inégalité du service par de nombreuses dispenses. Les jeunes gens admis sur titre : baccalauréat, diplômes de grandes écoles, ou examen, n'effectuent qu'un service de 1 an, moyennant le versement d'une taxe de 1500 F (Rappelons que le salaire annuel d'un gendarme était de 800 F).

Le Conseil qui doit donner son approbation sur la demande de M. GALIBERT tendant à obtenir que son fils soit dispensé de verser soit la totalité, soit une partie de la somme fixée pour le volontariat, s'est réuni sous la présidence de M. PORCHE, Maire.

« Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a émis l'avis suivant : Attendu que M. GALIBERT père,

entrepreneur de peinture à Sevrans, n'a d'autres ressources que son travail de tous les jours et le travail de son fils qui vient d'être admis au volontariat ;

que, d'un autre côté, il a à sa charge sa belle-mère âgée de 78 ans et un autre fils de 19 ans ½ qui a le malheur d'être sourd-muet ;

que dans ces circonstances, GALIBERT François Gustave est dans l'impossibilité de verser la somme réclamée aux jeunes gens admis au volontariat et qu'il est juste qu'il bénéficie de l'art. 8 de la loi du 1<sup>er</sup> Septembre 1872 puisqu'il a eu d'excellentes notes à son examen et qu'il est digne par sa bonne conduite de la bienveillance de l'administration ;

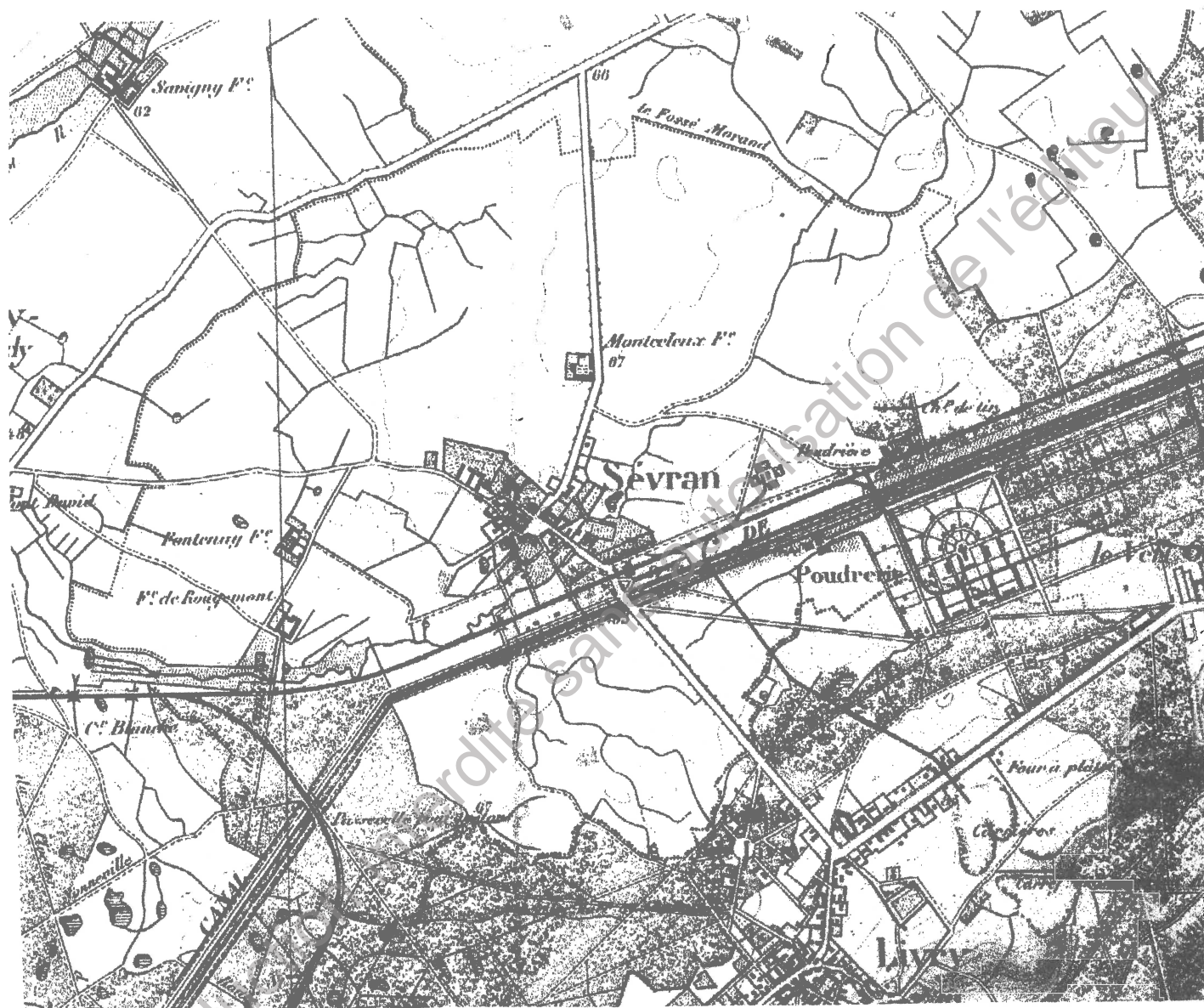
mais attendu que malgré le vif désir du Conseil de lui être utile, il lui est impossible de contribuer avec les deniers de la commune au versement de la somme réclamée, que le budget de la commune n'est que de 7 600 francs et qu'il ne suffit pas aux dépenses de première nécessité pour l'ensemble de la population ;

Le Conseil Municipal sollicite le Ministre de la Guerre de vouloir bien faire bénéficier GALIBERT François Gustave de l'article 8 de la loi du 1<sup>er</sup> Septembre 1872.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. ».

Suite en page 35.

# Au début de l'essor industriel



*Sévran voit se poursuivre sa transformation. La Marine installe, près de la poudrière un laboratoire et un champ de tir au canon pour ses essais. les carrières à plâtre sont reliées au chemin de fer. Les bosquets de Livry commencent à être habités. Le chemin de Vaujourns est redressé.*

# Premier 14 juillet

*C'est en 1880 que le 14 juillet a été institué « Fête Nationale » pour être commémoré dans toute la France.*

Voici comment le Conseil Municipal a décidé de la célébrer à Sévran :

*« L'an 1880, le 10 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni au sujet des dispositions à prendre, s'il y a lieu, pour la fête nationale à Sévran.*

*Etaient présents : MM. Porche, David, Adam, Varin, Feuillet, Baudot, Mulot.*

*Après lecture de la circulaire de M. le Préfet, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :*

*1. Les mâts, oriflammes, écussons, drapeaux qui orneront demain la*

*commune à raison de sa fête patronale (1) seront conservés, autant que possible, le 14 juillet et ne seront enlevés que le lendemain.*

*2. Le mercredi soir 14 juillet, la mairie sera illuminée avec des lanternes de couleur, et les débits de boissons auront le droit de rester ouverts toute la nuit.*

*Les dépenses occasionnées par la fête nationale seront prises sur les dépenses imprévues. »*

*(1) La fête patronale de Sévran était célébrée le dimanche suivant le 4 juillet (translation de Saint-Martin).*



*12, Sévran. — La Place*

*Un « 14 juillet » sur la place du village.*



# HISTOIRE DE CLOCHES

*De nos jours les clochers sont plutôt silencieux et celui de Saint-Martin à Sévran résisterait mal paraît-il aux vibrations des cloches qu'il abrite. Mais ces cloches ont une histoire.*

Le dimanche 8 mai 1881 à 15 heures ont été bénites deux cloches fabriquées à Montargis par le Fondateur Chambon père. La première donnée par Madame COLETTE DE BEAUDICOURT, pesant 410 kg, est nommée Marie Emilie. Elle a pour parrain Eugène Anatole Porché, avocat, Maire de Sévran et pour marraine Madame Gilliot née Emilie Porché.

La deuxième, pesant 297 kg, se nomme Joséphine Louise. Son parrain est Auguste Hippolyte DAVID, président du conseil de fabrique et sa marraine : Madame Deprés née Louise Pimbet.

Elles ont été bénites par l'abbé Ernest Thibault, curé doyen de Gonesse, en présence de Victor Sanglier curé de Sévran, des curés de paroisses voisines, des membres du conseil de fabrique et d'un auditoire nombreux et recueilli.

Elles ont remplacé une cloche datant de 1766.

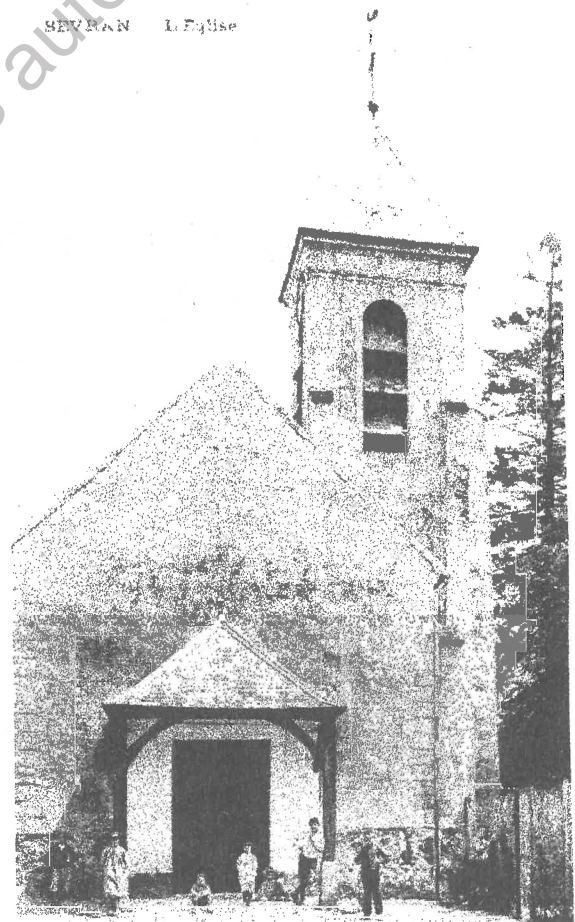
En effet, le 10 juillet 1766 ont été bénites par Monseigneur Alexandre César d'Antroche, évêque de Condom trois cloches nouvellement fondues :  
Hypolite - Thérèse - Bonne.

Elles ont eu pour parrain Messire François Hippolite Sanguin,

Marquis de Livry et pour marraine Thérèse Bonne Chillain de Benouville marquise de Livry son épouse. Le curé de Sévran était Jean Willemard.

Seule Thérèse, d'un poids de 380 kg, est restée jusqu'en 1881.

D'après l'abbé Sanglier, les deux autres ont disparu probablement à l'époque de la Révolution.



*Le vieux clocher de Saint-Martin, fragile mais debout .*

# Protection sociale

*Dès 1844, les autorités préfectorales se préoccupaient de l'absence d'organisme de secours consacré aux indigents.*

Ayant rétabli le suffrage universel, le prince président voulut accomplir un coup de propagande pour étonner les bourgeois, mais aussi le peuple qui profita directement de l'opération.

Les décrets du 22 janvier 1852 confisquèrent une partie des biens de la famille d'Orléans et le produit fut distribué aux sociétés de secours mutuel, à la création de caisses de retraite, de logements pour les ouvriers. C'était le début de la politique sociale, destinée à entretenir la popularité du président (du futur empereur) chez les classes démunies.

Mais les Princes d'Orléans furent loin d'être entièrement spoliés. La reine Marie-Amélie, la duchesse d'Orléans percevaient chacune 300 000 francs de pension annuelle. Le domaine de la couronne possédait à Sevran une cinquantaine d'hectares, intégrés à la forêt de Bondy. Seuls 21 hectares furent saisis pour installer la ligne de chemin de fer et surtout la Poudrerie Nationale. La valeur du domaine immobilier de la famille d'Orléans s'élevait encore à 100 millions de francs.

Suite aux sollicitations de l'état, il est à supposer que la commune admit enfin l'idée de

créer un bureau de bienfaisance en 1856 ou 1857. Des dons assez conséquents furent transmis par testament et il n'était plus possible de prétendre que Sevran était sans ressource.

Ce fut certainement le testament de Madame Veuve DOULCET léguant 1 000 F de rente à la commune en avril 1854 qui provoqua la fondation du Bureau de Bienfaisance.

Ce n'est qu'en mai 1878 que l'on retrouvera l'intervention de la commune pour soulager les indigents (rappelons la perte du registre couvrant la période 1856-73). En l'occurrence, 5 réservistes devaient être en grand dénuement car il leur est accordé des secours en nourriture : pain fourni par le boulanger de Sevran (43, 20 F) et viande achetée chez le boucher de Vaujors (51, 10 F) plus une aide en argent de 185 F.

Par ailleurs, le Conseil Municipal fait allusion à un remboursement d'honoraires au pharmacien et de tarif de visite de médecin dont le montant serait limité à 2 F par le Service Médical Gratuit.

Mais pour autant, rien n'indique que Sevran possédait médecin et pharmacien.

Le 8 juin 1882, Mme de BAUDICOUR légua au Bureau de Bienfaisance une somme de 1000F pour les pauvres de la commune, qui serait placée en rente de l'état. Lors de la réunion du 6 août 1887, le conseil se prononce sur la proposition du Préfet de réorganiser le service médical des indigents :

« Le Conseil,

Considérant que, par dispositions testamentaires, un legs de mille francs de rentes a été fait en 1856 au Bureau de Bienfaisance de Sévran par Mme Doulcet pour venir en aide aux familles nécessiteuses de la Commune, soit en aliments, soit en soins médicaux;

Qu'à ce legs reconnu légalement sont venus s'adjoindre d'autres legs moins importants autorisés par l'administration supérieure qui, avec les économies annuelles du Bureau de bienfaisance placées en rentes vont atteindre cette année le chiffre de plus de 1 400 frs de rentes sur l'Etat;

Que ce serait méconnaître les intentions charitables des donateurs que de détourner de leur but les donations qu'ils se sont plu à faire en faveur des nécessiteux de la Commune;

Qu'il serait à craindre que, dans le cas où le service médical gratuit incomberait au département des personnes charitables ne voulussent pas, pour ce motif, disposer selon leur intention de quelque peu de leur bien en faveur de l'établissement de bienfaisance de Sévran;

Que d'un autre côté, la Commune n'étant pas riche, n'a pas pour cela des familles pauvres;

Que, pour cette raison, le service médical gratuit ne profite qu'à quelques vieillards et à quelques enfants ;

Que les listes dressées au mois de novembre de chaque année par la Commission du service médical des indigents ne comprend jamais plus de 21 inscrits, tous enfants;

Par ces motifs,

Le Conseil n'adhère pas en principe à la combinaison proposée par la circulaire préfectorale;

Et dit qu'il n'existe pas un médecin dans la Commune de Sévran, mais qu'il y en a deux à Livry distants de 1 600 mètres, et un à Aulnay-les-Bondy distants de 2 500 mètres.

Fait et délibéré en séance le 6 août 1887. »

Comme pour conforter les décisions du Conseil, M. PORCHE Eugène, ancien Maire, propriétaire à Sévran, a légué le 21 août 1888 :

- 500 F aux pauvres du Bureau de Bienfaisance.

- 500 F aux pauvres de M. le Curé

- 3 titres de 50 F de rente 3%, un à M. le Curé pour 50 messes par an, un pour les pauvres de M. le Curé, et un pour les pauvres du Bureau de Bienfaisance.

Monsieur le Maire indique qu'il abandonne le legs fait à lui personnellement au profit du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil exprime sa satisfaction sur les libéralités de M. PORCHE, sur l'abandon fait par M. le Maire du legs qui lui est attribué, accepte les legs faits au bureau et à M. le Curé, mais émet le vœu que les 50 F de rente attribués à M. le Curé pour ses pauvres deviennent la propriété du bureau qui en ferait lui-même la distribution.

Mais les pauvres bénéficiant de la médecine gratuite augmentent bien plus vite que la population, en trois ans, leur nombre passe de 21 à 34. Aussi le Conseil se décide à rompre avec le passé et, le 10 novembre 1891 :

*« Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'instruction préfectorale et du nouveau règlement sur l'organisation de la médecine gratuite,*

*déclare donner son adhésion aux conditions de ce règlement.*

*Arrête au nombre de 34 le nombre d'indigents qui bénéficieront du service de la médecine gratuite dans la Commune.*

*Vote en conséquence et met à la disposition du Département la somme de 51 frs qui sera imputée sur les ressources disponibles de l'exercice 1892 à raison de 1,50f par tête d'indigent admis, la part de la Commune dans le paiement de l'abonnement à servir par la préfecture au médecin des indigents. »*

Suite de la page 29.

Après la fuite du Général Boulanger, La République paraît confortée et le gouvernement décide de célébrer le centenaire de la Révolution Française.

**Le 28 avril 1889,**

*« Le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale qui retrace les faits qui se sont passés à Versailles le 5 mai 1789 et engage les communes à célébrer le mieux possible l'anniversaire du 5 mai 1789, c'est à dire la première séance des Etats Généraux dont est sortie la Révolution. Le Conseil ayant à cœur de donner le plus grand éclat à cette manifestation nationale,*

*décide que des réjouissances publiques seront données aux habitants, lesquelles consisteront en bal public avec brillantes illuminations ainsi qu'une pièce*

*d'artifice représentant une figure républicaine. A cet effet, vot un crédit de 350 frs prélevé sur les dépenses imprévues. »*

**13 août 1890,** sur proposition du Maire, une médaille en vermeil sera décernée à M. Lamaille instituteur pour son ouvrage intitulé « les Annales de Sévran » qui lui a valu les félicitations des habitants et de plusieurs des environs.

**Le 30 juin 1896,** on parle enfin du certificat d'études.

*« Le Conseil autorise une somme de 29 frs pour les frais de voyage et de déjeuner des élèves et de l'instituteur pour le certificat d'études. »*

L'examen avait lieu au chef lieu du canton, Gonesse.

# Sévrans entre dans le XX<sup>ème</sup> siècle



*La carte du Service Géographique de l'Armée montre Sévrans en 1901. Le quartier dit « Freinville » se développe auprès de l'usine des freins Westinghouse dans ce qui restait des bois du roi. Le parc de la « maison des Princes » est divisé par des rues nouvelles.*

## Canaux, Chemin de Fer de Circonvallation et tramway vers Le Raincy, les grands projets.

*Deux projets de liaison ferrée auraient touché Sévran en 1871 et 1880 mais comme bien d'autres à cette époque ne virent pas le jour.*

Le premier est un « Chemin de Fer de Circonvallation », dont la carte établie le 15 mai 1871 montre qu'il passait par notre ville, venant de Montfermeil, Coubron, Livry, pour aller vers Villepinte, Tremblay et Roissy.

Le promoteur de ce projet, dont la Direction se trouve 34 rue de Provence à Paris, propose de ceinturer Paris par une ligne de Chemin de Fer située à une moyenne de 20 kilomètres de la Capitale, et comprise en entier dans le département de la Seine et Oise. La demande de concession fut adressée au Ministre des Travaux publics en mai 1871.

Les avantages de la ligne étaient de plusieurs ordres :

Du point de vue local : douze cantons et plus de cent communes étaient mis en communication avec le Chef-Lieu.

Du point de vue général, un désencombrement des grandes lignes et du Chemin de Fer de Ceinture.

Du point de vue stratégique le projet présenté relie entre eux les points culminants entourant la capitale dans un rayon de 20 à 25 kilomètres, avec l'idée que ces points deviennent des forts. (Nous sommes au lendemain de la guerre de 1870)

On notera que le 10 août 1871 fut votée une loi de décentralisation donnant aux départements une plus grande autorité. C'est donc devant le Conseil Général que la Compagnie défendra son projet, en insistant sur son caractère local. Le 18 mars 1872, une enquête s'ouvre à la fois dans les trois arrondissements de Versailles, Pontoise et Corbeil. La Compagnie rapporte que le résultat en fut tellement favorable que la Commission fut d'avis à l'unanimité, de déclarer le projet d'utilité publique.

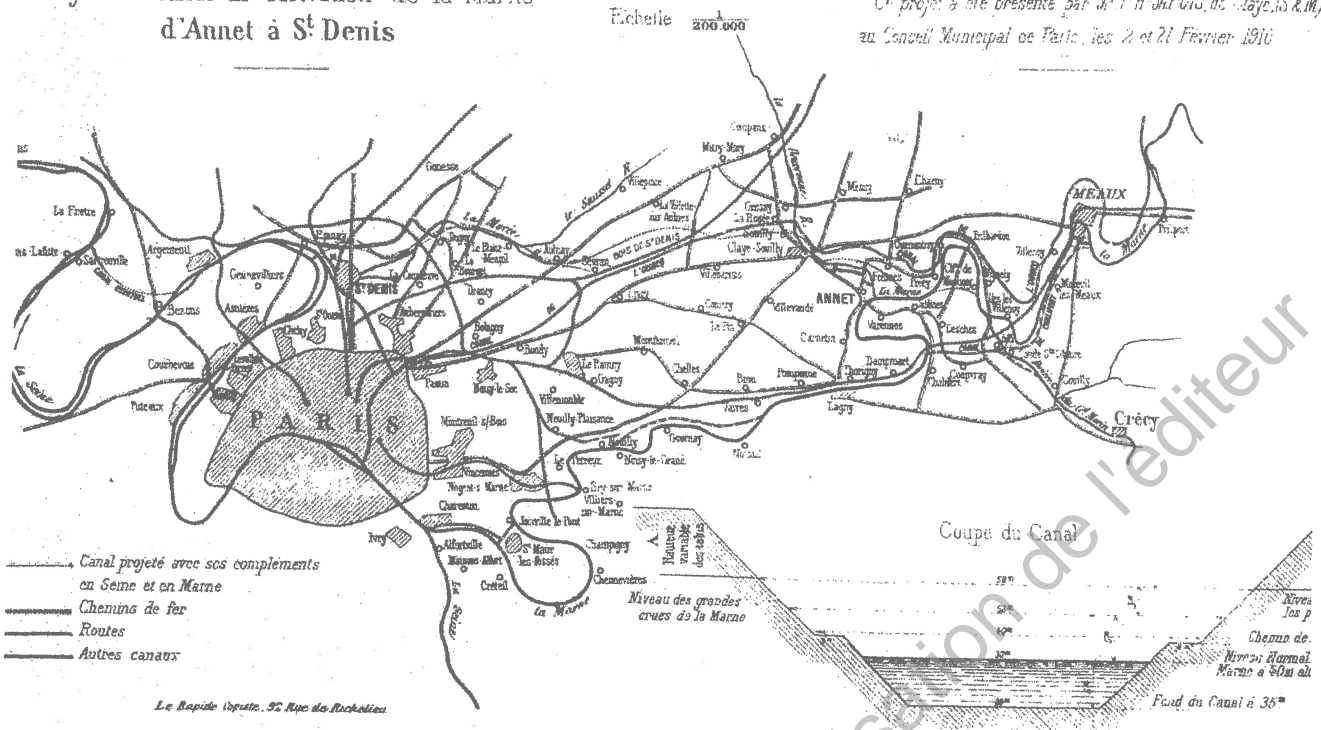
Problèmes financiers, querelles entre l'Etat et le Compagnies, ou les Compagnie entre elles, ou entre l'Etat et le département, nous ne savons pas les raisons qui ont conduit à l'échec de ce projet.

Le second projet est un tramway du Raincy à Sévran.

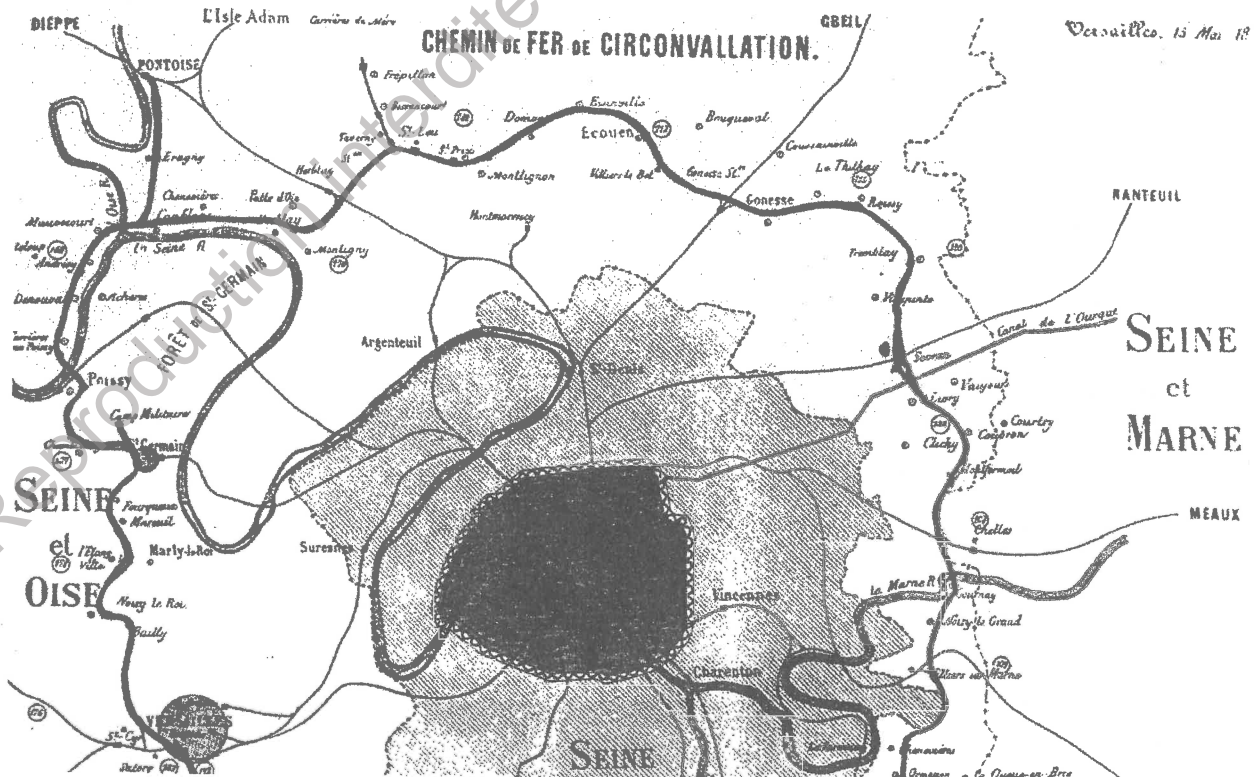
En 1880 la Compagnie Générale des Chemins de Fer sur Route établit une demande de concession pour un tramway à vapeur, partant de la station de Sévran, reliée à la gare du Nord, et se dirigeant par Livry vers la gare du Raincy, reliée à la gare de l'Est.

Projet de canal de dérivation de la Marne  
d'Annet à S<sup>t</sup> Denis

Ce projet a été présenté par M<sup>r</sup> H. JACQUÉ, délégué (S. & M.)  
au Conseil Municipal de Paris, les 2 et 21 Février 1916



Dans l'euphorie du redressement national fleurissent les projets : dérivation de la Marne d'Annet à Saint-Denis, canal maritime de Paris à Boulogne, chemin de fer de circonvallation, tramway locaux à vapeur... Séyran, concerné par plusieurs, n'en verra pas un se concrétiser.



Une bifurcation est prévue, de Livry vers Vaujours.

La Compagnie espère pouvoir ensuite relier cette ligne à celle de Villiers le Bel, déjà en exploitation.

Nous ne connaissons pas la réponse donnée par la Municipalité sevranaise de l'époque. Par contre, nous savons que le Conseil Municipal de Livry a répondu favorablement à une demande semblable, mais vingt ans plus tard. Le 8 janvier 1901, Monsieur Fourny, Maire de Livry communique à son Conseil une lettre de Monsieur le Préfet relative à *l'établissement d'une ligne de tramway entre Gonesse et Le Raincy par Sévran.*

Dans son rapport, M. Mourgoin, rapporteur de la commission municipale des Chemins de Fer, fait état d'une entrevue ayant eu lieu en décembre 1900 entre le Maire le Député et le Préfet, au cours de laquelle *il fût question d'un tramway de Livry à Sévran.* Le parcours en serait, *de la gare du Raincy, les avenues du Chemin de Fer et de Livry sur la commune du Raincy, les avenues du Raincy et de Sévigné, les rues de Paris et de Meaux et la route de Sévran sur le territoire de Livry pour avoir son point terminus à Sevrans ou à Gonesse comme le demande M. le Préfet.*

L'avis donné par la Commission des Chemins de Fer dans son rapport est sans réserves. *L'utilité pour Livry est incontestable y lit-on.*

Le détail des temps de parcours peut laisser rêveur l'usager du RER B un siècle plus tard : il faut alors entre 1 heure et 1 heure 10 pour se rendre de la place de la Fontaine (l'actuelle place de la Libération) à Livry jusqu'à Paris. Par le tramway, deux possibilités s'offriront au voyageur : il mettra 20 minutes pour se rendre au Raincy, puis 20 à 25 du Raincy à Paris. *Par Sévran et le Nord un trajet moyen de 35 à 40 minutes.* Le gain de temps est estimé à 20 ou 25 minutes.

Le rapport précise que « ... *le tramway emprunterait des voies de communication bordées d'habitations.* » Faut-il rappeler qu'il fonctionnerait à la vapeur, donc au charbon ?

Une ligne existe déjà à Livry. Ce chemin de fer à voie étroite, mû par la vapeur, qui relie l'actuelle gare de Gargan à la place de la Libération est dû à un certain Monsieur Gargan, constructeur de machines et de wagons de marchandises. Le trafic y est de 180 000 à 200 000 voyageurs par an.

Le Conseil après avoir entendu le rapport et l'avoir approuvé « ... *prie Monsieur le Préfet de bien vouloir faire classer par le Conseil Général ce projet dans le réseau de 1<sup>ère</sup> urgence.* »

Il ne sera pas entendu...



# L'ECLAIRAGE PUBLIC

*Le début de l'éclairage public à Sévran se situe en 1877, il évoluera avec le progrès technique.*

## D'abord le pétrole,

Le 18 août 1877, « M. PORCHE, maire, propose de poser à l'intérieur du village trois lanternes ou réverbères destinés à éclairer le village pendant l'hiver. »

Proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Dans les années qui suivent, l'installation de nouvelles lanternes est votée par le Conseil à plusieurs reprises par arriver à 12 en 1881.

Le 26 juin 1881, le Conseil estime que « la commune est parfaitement éclairée avec 12 becs à pétrole. »

Il refuse une proposition de la Compagnie EICHELBRENNER pour établir l'éclairage au gaz qu'il juge trop cher, 960 francs contre 220 francs pour le pétrole par an.

L'entretien et l'allumage est assuré par M. RACINE (probablement le garde champêtre). Pour cette tâche il perçoit une somme de 100 francs par an en 1881. Cette rémunération avait augmenté en même temps que le nombre des lanternes.

## Puis le gaz,

Le 15 avril 1899, le Conseil Municipal approuve la concession

d'éclairage au gaz par la Société FUSION des GAZ.

Cette concession, de 32 ans prévoit, notamment :

- l'installation et l'entretien des canalisations pour l'éclairage des rues et des bâtiments publics et pour la fourniture de gaz aux abonnés particuliers
- la Société assure l'allumage et l'extinction de l'éclairage des rues
- la commune remet, en bon état, les 35 lanternes existantes à la Société qui en assurera l'installation
- le prix du gaz :
  - abonnés particuliers 30c. le m<sup>3</sup>
  - éclairage des bâtiments publics 30c. le m<sup>3</sup>
  - éclairage des lanternes publiques 4c. l'heure par bec pour un débit de 140 à 145 litres à l'heure

L'éclairage public fonctionnera au gaz jusqu'en 1921.

On ne sait pas combien de particuliers ont utilisé le gaz.

Le Président de la Société "FUSION DES GAZ" était M. HAMEL, Sénateur de Seine et Oise en 1899.

## Enfin, l'électricité.

Début 1912, Sévran étudie la possibilité d'établir l'éclairage à l'électricité, mais la commune est liée par la concession avec la Société FUSION DES GAZ.

En août, celle-ci se dit prête à examiner le projet d'installation électrique. Le 15 septembre le Conseil Municipal charge le Maire de négocier une concession de distribution de l'électricité avec cette société. La signature sera décidée le 29 mars 1913.

Le projet de réseau, à partir d'un transformateur à la gare est approuvé le 19 août 1913.

On ignore quant les travaux ont été réalisés. La guerre en 1914 va interrompre le passage immédiat à l'éclairage électrique.

Fin 1919 et début 1920, *"vu le mauvais fonctionnement du gaz, le Conseil demande l'installation de l'éclairage électrique dans la mairie, les écoles, la salle de répétition, plus une lampe place de Sévran"*.

Le 22 février 1920, le Conseil demande le remplacement de l'éclairage au gaz par l'électricité, l'installation de quatre lampes électriques entre la Mairie et le pont du canal.

La FUSION DES GAZ donne

son accord le 9 mai et la proposition d'éclairage électrique est approuvé le 27 août.

Le même jour le Conseil décide d'installer l'éclairage électrique dans les écoles.

Le passage du gaz à l'électricité semble avoir été progressif à partir de 1920-1921. En 1921, certains quartiers : Freinville, entre route de Livry et Route de Vaujours, entre route de Vaujours et Canal, l'Amicale, une partie de la Sevranaise, n'avaient pas encore les canalisations de distributions. Les deux derniers l'ont eu peu après.

Le Conseil Municipal du 27 août 1920 avait fixé les heures d'éclairage public :

- en septembre de 8 h ½ à 10 h ½
  - en octobre, jusqu'au changement d'horaire, de 8 h à 10 h ½
- le soir bien entendu.

Quelques mois plus tard, on s'est même posé la question de *"supprimer l'éclairage les jours de lune"*.

C'était il y a 75 ans. Aujourd'hui, la lumière diffusée à l'époque nous paraîtrait bien pâle. Pourtant chacune des étapes a constitué un progrès notable pour les sevranaise de l'époque.

# Une halte à FREINVILLE

*Depuis 1897, et peut-être avant, la question était en discussion entre le maire, la compagnie Westinghouse et la compagnie des chemins de fer du Nord.*

La décision sera prise le 5 février 1899 :

« Etablissement d'un arrêt de trains légers pour voyageurs sans bagages ni chiens, au droit de l'Usine de Freinville, appartenant à la Compagnie des Freins Westinghouse entre la halte de l'Abbaye (629 m) et celle de la Croix Blanche (1256 m).

Projet d'engagement, accepté par le Conseil

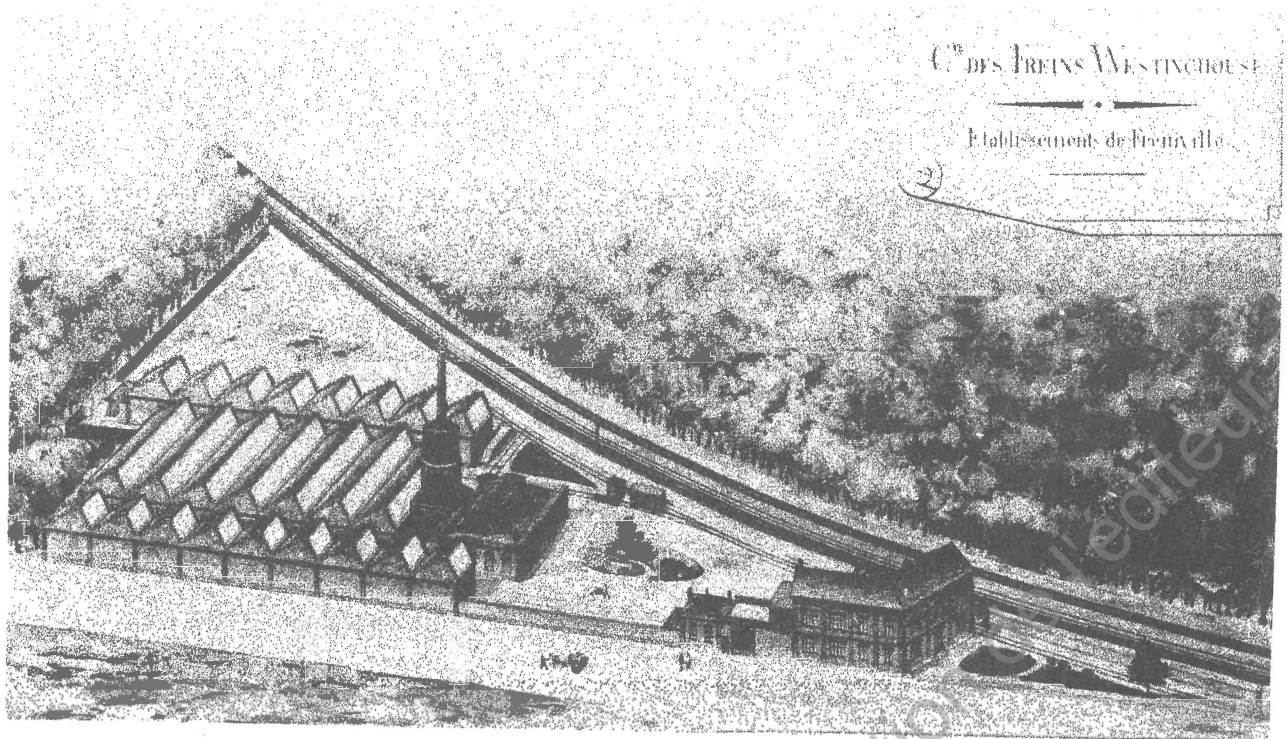
Pour obtenir l'arrêt de trains légers au kilomètre 6,010 de la ligne de Bondy à Aulnay les Bondy, au droit de son usine, le Conseil municipal de Sévran et la Compagnie des Freins Westinghouse, prennent l'engagement suivant, sous réserve que l'arrêt demandé portera le nom de "Freinville Sévran".

1° La Compagnie des freins Westinghouse supportera les dépenses d'établissement d'un quai sablé, avec bordure en pierre, de 100 mètres de longueur utile et de 2m,00 de largeur, d'une clôture à échelas le long de ce quai, d'un portillon de 0m,90 de largeur, de tableaux portant le nom de l'arrêt, de deux poteaux, porte lanterne et de trois lanternes. Le montant de l'estimation de ces travaux s'élevant à la somme de 1500 francs sera payé par la Compagnie pétitionnaire à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, avant tout commencement d'exécution par cette dernière. Après

l'achèvement des travaux, la Compagnie de l'Est présentera à la Compagnie des freins Westinghouse un décompte qui comprendra, outre les dépenses réellement faites par la Compagnie, une majoration de 10 % pour les frais généraux. Si le montant de ce décompte est inférieur au montant de l'estimation, la Compagnie de l'Est remboursera la différence à la Compagnie des freins Westinghouse. Si au contraire, le montant du décompte est supérieur au montant de l'estimation, la Compagnie des freins Westinghouse paiera le surplus à la Compagnie de l'Est.

2° La Compagnie des freins Westinghouse se charge de la distribution des billets ou le fera faire, au besoin sous sa responsabilité, par un tiers. Elle assure l'alimentation, le garnissage, l'allumage et l'extinction des lampes pour l'éclairage du quai et de sa sortie.

3° Dans le cas où d'autres travaux viendraient à être ultérieurement demandés par la Commune de Sévran ou par la Compagnie des Freins Westinghouse, les dépenses en seraient supportées par elles. La Commune de Sévran et la Compagnie des freins Westinghouse auraient également à



*Vue des établissements Westinghouse dans les bois du roy.*

*supporter les dépenses des travaux qui viendraient à être prescrits dans l'avenir par l'administration supérieure ou à renoncer à l'existence de l'arrêt.*

*Le Conseil décide ensuite qu'une somme de 100 f sera prélevée sur les dépenses imprévues de 1899, pour être versée à la Cie des Chemins de Fer de l'Est, ce qui réduirait à 1400 francs, au lieu de 1500 francs, la somme à verser par la Cie des freins Westinghouse et ce relativement à l'établissement d'un quai pour l'arrêt de Freinville Sévran. »*

*La halte sera inaugurée en juin 1900. Ce sera l'occasion d'une fête organisée par le "Comité de Freinville" et qui se continuera à la même période les années suivantes. Voici ce sujet dans le compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 1900 :*

*« M. le Maire communique au Conseil une lettre de MM. Lamotte et Lagache, Houdré et Kipworth, de Freinville, sollicitant un avis favorable pour l'organisation d'une fête à Freinville-Sévran, à l'occasion de l'inauguration de la Halte. Cette fête aurait lieu cette année, le 24 juin, et serait, par la suite, fixée tous les ans au 2ème dimanche de juin.*

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces propositions.*

*Une subvention de 100 francs est accordée aux organisateurs qui devront justifier de l'emploi des fonds, le matériel, drapeaux et écussons, leur sera prêté à charge de le rendre en bon état.*

*La Commission des Fêtes est chargée de s'entendre avec le Comité de Freinville pour l'organisation. »*

Ce même jour le Conseil prend soin de la publicité de la Halte :

*« Le Conseil Municipal est d'avis de demander aux Compagnies du Nord et de l'Est, que les billets de chemin de fer, portent la dénomination spéciale de Paris-Freinville au lieu de Paris-Gargan, dans le but de faire connaître au public le nom de la station. »*

La fête de Freinville sera organisée pendant plusieurs années avec l'appui financier de la commune. En 1904, par exemple, elle a eu lieu les 19 et 26 juin et reçoit une subvention de 100 frs.

## Un marché à Feinville

16 juin 1908,

*« Sur demande de Mr Derocq (conseiller municipal) : Le concessionnaire du marché de Sevran demande l'autorisation d'établir un marché à Freinville, à l'essai pour une période de trois ans, une fois par semaine, le vendredi, avec exemption de la redevance. Le Conseil décide d'accorder l'autorisation pour un an, à l'essai, en demandant d'établir le marché autant que possible. Il est entendu qu'il pourrait avoir lieu les mêmes jours que le marché de Sevran. »*

### DECISIONS - VOEUX - PETITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIVERS SUJETS

25-11-1852 : Motion pour le transfert du chef lieu de canton de Gonesse à Livry. On retrouve plusieurs fois la même demande.

1854 : Acquisition d'une grange attenante à cimetière et un jardin attenant à l'église pour faire un presbytère. Acheté à M. Pellier pour 3000 francs. Le devis des travaux se monte à 4998 francs. L'opération sera financée par un emprunt de 6000 francs

15-05-1881 : Vœu pour la suppression des manipulations et distillations de matières à Bondy. Il y avait le projet de transférer les Sociétés de Vidanges de Paris à Bondy.

16-11-1882 : Pétition contre la décharge de plâtre de M. Leclair, le long du canal - qui empêche les habitants d'utiliser le chemin pour se rendre à la gare.

11-05-1883 : Pétition pour demander que l'étude de Maître Leclerc, notaire à Roissy s'installe à Sévran plutôt qu'à Livry.

(Juste Adolphe Leclerc installera son étude à Sévran où il exercera de janvier

1886 à décembre 1887. Louis Edmond Léger lui succède de janvier 1888 jusqu'en décembre 1911. Il sera remplacé par Maurice Pain de janvier 1912 à décembre 1929. Celui-ci transférera alors l'étude à Aulnay. )

11 janvier 1898, le conseil municipal demande le rejet d'un projet d'épandage à Aulnay lès Bondy des eaux d'égout du département de la Seine.

- il n'est pas utile aux cultures pratiquées dans la région
- il risque de provoquer des mares stagnantes insalubres
- il risque de souiller les puits, peu profonds, où est puisée l'eau potable.
- il est nuisible à l'essor du pays alors que la population s'accroît rapidement

31 mars 1906, le Conseil vote 50 francs pour aider les familles des victimes de la catastrophe de COURRIERES. Cet accident dans une mine de charbon du Pas de Calais avait fait 1100 morts.

# REGLEMENTATION DES CULTES ET DES ENTERREMENTS

*Peu de temps après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le 9 avril 1907, voici un arrêté du Maire de Sevran, Augustin MOREAU :*

*« Le Maire de Sevran,  
Vu la loi du 5 avril 1884 art. 97,  
Vu la loi du 15 novembre 1887 art.  
4Vu la délibération du Conseil  
municipal de Sévran en date du 8  
avril 1907,*

*Considérant qu'il y a lieu de  
prendre les mesures nécessaires  
pour assurer le bon ordre sur les  
voies publiques aussi bien que la  
liberté des funérailles :*

*Arrête :*

*Art 1er : Les processions et toutes  
manifestations ou cérémonies  
extérieures se rapportant à une  
croyance ou à un culte sont  
supprimées dans la commune.*

*Les cimetières continueront  
cependant à être considérés comme  
des lieux fermés où toutes les  
cérémonies ou manifestations  
pourront se produire à la seule  
condition qu'elles ne troublent pas  
l'ordre public.*

*Art II . Si la levée du corps est faite  
après une cérémonie, celle-ci devra  
avoir lieu à l'intérieur des maisons  
mortuaires.*

*Art III : Lorsque les familles  
désireront que les représentants ou  
servants des cultes accompagnent le  
convoi, ceux-ci pourront le faire,  
soit en habits sacerdotaux en*

*prenant place avec les objets  
consacrés au culte, dans une ou  
plusieurs voitures de deuils qui  
précéderont le corbillard ou le  
brancard, soit en vêtements de ville  
en suivant le convoi.*

*Dans ce cas, les objets du  
culte seront transportés sur le  
corbillard ou le brancard.*

*Art IV : Les voitures autres que  
celles transportant les représentants  
des cultes, leurs servants en habits  
sacerdotaux prendront rang à la  
suite du cortège.*

*Art V : L'apposition d'emblèmes ou  
insignes religieux ou autres est  
autorisée sur les cercueils, les  
corbillards et les brancards portant  
des corps décédés ; ces insignes,  
n'étant destinés qu'à faire connaître  
les croyances des décédés, doivent  
en raison même de la liberté de  
conscience inspirer le respect à tous.*

*Art VI : En dehors des corps de  
musiques régulièrement constitués et  
qui pourraient obtenir du Maire  
l'autorisation d'accompagner les  
convois, aucune musique et aucun  
chant ne devront se faire entendre  
aux convois funèbres sur la voie  
publique.*

*Art VII : Toute contravention au*

*présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux loi.*

*Fait en Mairie de Sévran, le 9 avril 1907»*

Le 30 avril 1907 le Préfet autorise l'exécution immédiate de cet arrêté.

Voici maintenant la réaction du curé de Sévran Jules Charles BESLES, qui, après avoir noté l'enterrement qu'il a célébré le 7 mai 1907, écrit la remarque suivante :

*« Cet enterrement est le premier qui ait été fait après l'arrêté du maire, Monsieur MOREAU, interdisant la sortie du clergé en costume de chœur sur la voie publique. Nous avons conduit le deuil en précédant immédiatement la famille et nous avons été bénir la tombe pour conserver à l'inhumation son caractère religieux. »*

---

## Vie de la Fabrique

*La Fabrique est l'association qui gère les finances liées au fonctionnement de l'église et du culte. Les tensions qui mèneront à la séparation de l'Eglise et de l'Etat étaient bien réelles à Sévran.*

**6 juin 1896**, approbation des comptes de la Fabrique.

*« le Conseil exprime le regret de voir le budget de la Fabrique se solder par un déficit de 17 francs. Si la vieille cire n'avait pas été omise dans les recettes, le budget aurait été équilibré. La subvention réclamée dans un rapport approuvé par le Conseil de Fabrique ne saurait être accordé puisque l'on pouvait*

*avoir un excédent avec le produit de la vieille cire que le curé s'obstine à ne pas faire figurer dans la recette.*

*Le Conseil blâme Monsieur le Curé au sujet des processions qui n'ont pas eu lieu conformément aux années précédentes ainsi qu'il l'avait promis verbalement à M. le Maire et à M. Nansot conseiller. »*

# LES CURES DE SEVRAN

## 1853 – 1933

- Août 1853 ... **FRERE** - Une lettre de l'Evêque annonçant sa nomination est lue au Conseil Municipal
- 1856  
à  
MAI 1883 **Victor SANGLIER** - fils de Pierre Frédéric SANGLIER, né vers 1829 à Palaiseau  
Sa mère, Véronique MAHIEU, née vers 1794 à Chambry Seine et Marne, elle vit à Sevrans avec son fils, d'avant 1866 à 1872 ou plus tard. Un neveu Charles Louis SANGLIER né vers 1860 à Gentilly vivait avec eux en 1872.  
Victor SANGLIER est décédé à Sevrans le 11 septembre 1883 où il a été inhumé ayant été 27 ans curé de Sevrans.
- de Mai à  
Décembre 1883 Remplacement assuré par ... **COULLEMONT** curé d'Aulnay, délégué à Sevrans.
- Décembre 1883  
à  
1893 **Achille Adrien BOUCAULT**  
Né vers 1850  
Fils de Désiré Stanislas BOUCAULT, né vers 1816 et d'Emilie Adeline Césarine BEGUET, née vers 1820 vivaient avec lui en 1886 ainsi qu'une nièce Marie Sophie BOUCAULT née vers 1879
- Janvier 1884  
à  
1902 **Joseph PERICHON** licencié en Sorbonne, né vers 1837
- 1903  
au  
25 novembre 1906 **Albert BOURET**  
Né en 1867 à Fontenay le Vicomte.  
Il quitte Sevrans pour Chaville
- 25 novembre 1906  
à  
Juin 1913 **Jules Charles BESLES**  
Né le 28 juillet 1869.  
Il est installé à Sevrans le 25 novembre 1906
- Juin 1913 à  
Août 1933 **Léon Gaston FLEURY**  
Né le 30 novembre 1871 à Mantes sur Seine
- Divers : à partir de 1908 on trouve l'Abbé **Alfred Jules LAURENCON**, chanoine titulaire de Paris, curé en retraite demeurant 2, rue de la Passerelle. Il célèbre quelques cérémonies à la Paroisse Saint-Martin. Décédé à 77 ans le 25 mars 1916, il est enterré au cimetière de Montparnasse à Paris



# LES MAIRES de SEVRAN

## 1811 – 1918

- TOUCHARD** de septembre 1811 à juillet 1837  
**Philippe**
- PIVOT** de juillet 1837 à octobre 1844  
**Nicolas Martin** Adjoint de janvier 1814 à mai 1816 et de novembre 1818 à juillet 1827  
Petit fils de Nicolas PIVOT maître d'école à Sévran de 1742 à 1780. Il est né à Sévran le 17.02.1788.  
Il épouse à Villepinte, le 30.11.1822 Prudence Adèle HANOTEAU. Il en naîtra 5 enfants. En 1822, il est marchand de tabac.  
Il décède à Sévran le 12.10.1844
- HAMELIN** de janvier 1845 à 1871  
**Jean Louis** Adjoint de 1837 à 1845  
**Narcisse** Né le 24.02.1804 à Sévran où il décède le 22.12.1871  
Epoux de Reine Etiennette MOREAU, ils ont 3 enfants.  
Il est cultivateur propriétaire fermier à la FOSSEE
- PORCHE** de août 1871 à mai 1884  
**Eugène Anatole** Avocat  
Il semble qu'il n'habite habituellement pas Sévran, on ne le trouve pas dans les recensements.
- SAVOYE** de mai 1884 à mai 1888 et de juillet 1891 à mars 1901  
**Léon Claude** Il habite à Sévran en 1886. Sa profession est facteur de pianos.  
Né vers 1840, il est l'époux de Marie-Louise BARETTY. Ils ont 3 enfants.
- DAVID** de mai 1888 à juillet 1891. Il était adjoint depuis 1875.  
**Auguste Hippolyte** Né à Haute Maison Seine-et-Marne vers 1830.  
En 1856 il vit à la ferme de Rougemont avec ses parents qui y sont cultivateurs.  
On le trouve ensuite cultivateur à Rougemont avec sa femme Vedastine Eulalie MAILLARD. Ils ont plusieurs enfants dont certains seraient décédés en bas âge. Il a souvent pris comme témoin aux naissances Félix Joseph Vitasse DOYELLE, instituteur, et Jean Pierre TUITOIN, conseiller municipal dans les années 1850.  
Il était aussi le Président du Conseil de Fabrique de la Paroisse et a été le parrain de la cloche Joséphine Louise le 8 mai 1881.
- DERIENCOURT** de mars 1901 à mai 1904  
**Hippolyte Armand** Il est né vers 1810 et il est dit rentier.
- MOREAU** de mai 1904 à 1918  
**Augustin** Adjoint de mai 1900 à mars 1901  
Né à Sévran le 10.01.1844  
En 1881 et 1886 il vit avec son frère à la ferme de Fontenay le Bel où ils sont cultivateurs.

# LES INSTITUTEURS A SEVRAN

## AU 19ème siècle

1820	<b>Pierre LEROND</b>	Né vers 1777
1824	<b>Louis Marie César CHASTELET</b>	Né vers 1762
1832	<b>François DIEUX</b>	Né vers 1809 En 1836, il vit seul à Sévran A partir de 1841, on le trouve instituteur à Tremblay. Marié à Victoire Virginie BARDOU, ils ont 2 filles qui naissent à Tremblay <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clémentine Marie le 16-11-1844</li> <li>• Augustine Omerine le 30-07-1841</li> </ul>
Août 1839	<b>Jules Désiré MOTTET</b>	Né le 25-01-1820 à Jumeauville (S et O) Présenté par le Conseil Municipal du 11-08-1839 Sort de l'Ecole Normale de Versailles
1-11-1840	<b>Félix Joseph Vitasse DOYELLE</b>	Présenté par le Conseil Municipal le 7-02-1841 Sort de l'Ecole Normale de Versailles. Fils de Benjamin DOYELLE et Augustine Sylvie Joséphe DELFORGE Né vers 1809 à Sains Les Pernes (Pas-de-Calais). Décédé le 25-05-1888 Marié à Constantine Hyacinthe Joséphe LEMAIRE Une fille connue Constance Henriette née le 05-09-1845. Sa mère Augustine Sylvie Joséphe DELFORGE est décédée chez lui le 19-12-1843. Une autre famille DOYELLE Théophile François - GOIMPY Nathalie, originaire aussi de Sains les Pernes vivait à Sévran à la même époque.
Octobre 1866	<b>Jean Hyacinthe IVRY</b>	Né vers 1830 à Chevreuse Marié à Augustine BATOUFLET, née vers 1830 à Versailles. Ont 3 enfants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Léon Adrien né vers 1858 à Septeuil (SetO)</li> <li>• Marie Clémence née vers 1861 à Septeuil</li> <li>• Berthe Céline née vers 1864 à Longpont (SetO)</li> </ul> A assuré la fonction de Secrétaire de Mairie dans les années 1870.

- 14-03-1876**      **Henri Edouard LAMAILLE**      Né à GUERVILLE (SetO) le 22-10-1840. Décédé le 27-10-1921.  
Fils de Henri Nicolas LAMAILLE instituteur (à Guerville en 1838-1840). Officier d'Académie, né vers 1814 et de Agathe Louise ORIQUEURT née vers 1808 demeurant à Corbeil en 1886.  
Henri Edouard avait une soeur deux ans plus âgée que lui.  
Il est marié à Anne Agnès BICHERELLE née vers 1842, décédée le 26-11-1920.  
Ils demeuraient 2, route de Villepinte. Ils ont 3 enfants :
- Berthe Henriette née le 15-10-1867 à Mondeville (SetO) mariée à Claude CLUNY le 10-11-1886
  - Agnès Caroline née vers 1872, mariée à Auguste Ernest CHOUARD le 4-04-1893
  - Henri Maurice Raymond né le 5-04-1879
- Employé de commerce, demeurant 2, route de Villepinte, marié le 2-05-1908 à Livry à Marguerite Jean BOURGOIN  
Henri Edouard LAMAILLE est conseiller municipal de mai 1900 à mai 1904, et adjoint de mai 1901 à mai 1904. Il a aussi assuré la fonction de Secrétaire de mairie dans les années 1880. On lui doit les « Annales de Sévran ».
- 01-06-1894**      **CHATET**      ...
- 30-03-1895**      **Adolphe DUVIVIER**      Né vers 1865  
Marié à Eugénie LEBOURG née vers 1867. Ils ont une fille Blanche née vers 1892
- 10-08-1897**      **GOFFINET**      ... auteur d'un mémoire sur Sévran.
- 19-08-1899**      **Paul GOGUELIN**      Né vers 1860. Il serait décédé fin 1911. Il a assuré la fonction de Secrétaire de Mairie.  
Marié à Lucie LENORMAND née vers 1863. Ont une fille Lucie née vers 1886
- INSTITUTRICE**      **Mademoiselle Hélène NOILLIAT**      Née vers 1868. En 1896, elle vit avec sa mère Anaïs BLANCHET âgée de 64 ans  
**17-10-1894**

Note : Les naissances-mariages-décès datés exactement, sans indications de lieu sont à Sévran



## Sources principales de l'histoire locale sevranaise au 19<sup>ème</sup> siècle

Les Annales de Sévran par H.E. LAMAILLE, et le manuscrit de leur  
2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée aux Archives Départementales,  
Le mémoire de l'instituteur GOFFINET aux Archives Départementales,  
Le recueil « Sévran, Villepinte, Tremblay, Roissy dans le passé » par  
E. SOITEL,  
Les Bulletins de la Société Historique du Raincy et du pays d'Aulnoye,  
Les Registres d'Etat-civil en Mairie et aux Archives Départementales,  
Les Registres paroissiaux, Listes électorales et Recensements aux Archives  
Départementales,  
Les Délibérations du Conseil Municipal aux Archives Communales,  
L'Etat-Civil de Tremblay aux Archives Départementales,  
Le Cercle généalogique des Yvelines,

Les articles de cette revue sont le fruit des recherches de Gilles Boudin et Jacques Mortureux assistés de quelques autres membres de notre Société de l'Histoire et de la Vie à Sévran. A eux tous, j'exprime ici les plus chaleureux remerciements.

JP. Ferrand

Reproduction interdite sans autorisation de l'éditeur